Trimestriel 1949 N°s 2-3

XVIIe SIÈCLE

BULLETIN

de la "Société d'Étude du XVIIe siècle"

SOMMAIRE

Siège Social de la " Société "

24, Boulevard Poissonnière - Paris - IXe arr^t

Téléphone : Provence 50.56 C. Ch. Post. : Paris 6511.05

Le Numéro : 130 francs. — Abonnement annuel : 500 francs.
Pour les Membres de la Société, compris dans la cotisation.

QUELQUES RAISONS DE LA FRONDE

Les causes des journées révolutionnaires parisiennes de 1648

Les 26, 27 et 28 Août 1648, journées des Barricades à Paris, font apparaître en crise aiguë une guerre civile latente. Moyennement connues quant à la succession chronologique des événements, elles le sont mal dans leurs causes. Les historiens qui en ont traité (1) sont, avant tout, des narratifs, qui décrivent, mais n'expliquent guère. Ils sont satisfaits quand ils ont réussi à tirer de textes confus et souvent contradictoires une suite vraisemblable d'événements pittoresques. Mais ils ne se posent pas de questions, aussi leur description même manque de précision et est incomplète sur des points importants, alors qu'elle surabonde en détails inutiles. Ils résument leurs textes avec soin, mais sans chercher à se représenter nettement et distinctement les réalités que devraient évoquer les mots.

---

(1) Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq. *Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris pendant la Fronde*, p. pour la Soc. de l'Hist. de France,, 3 vol. in-8°, 1846. Tome Ier, appendice, note A, p. 445-454, récit des journées des 26 et 27 Août, peut-être encore le meilleur.

Feillet. *Œuvres du Cardinal de Retz, Grands Ecrivains de la France*, 1872. Tome II, appendice, p. 607-619.

Chéruel. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, 1879-1880. Tome III, p. 49-70.

Glasson (E. D.). *Le Parlement de Paris, son rôle politique depuis Charles VII jusqu'à la Révolution*, Paris, 1901. 2 vol. in-8° ; ne décrit que les événements où le Parlement a été directement mêlé.

Normand (Ch.). *La bourgeoisie française au XVIIe siècle*, 1604-1661. Paris, 1908, in-8° ; effleure le sujet, mais donne quelques éléments d'explication.

Courteault (H.). *La Fronde à Paris*, 1930, in-8°, brillant, pittoresque, superficiel et contestable.

Ils négligent les termes révélateurs qu'il faudrait relever avec fièvre et scruter avec passion. Ils laissent de côté l'étude précise des institutions politiques et administratives, des phénomènes économiques, des mouvements sociaux, religieux, sentimentaux, qui, seule, permettrait de comprendre les paroles et les actes, c'est-à-dire de les rattacher à un ensemble, de faire voir comment ils sont fonction de toute la situation du royaume, de toute l'organisation, de toute la vie de cette société, et de toutes leurs transformations, qui se manifestent dans cette crise. D'ailleurs ces historiens aperçoivent volontiers dans les textes ce qui semble répondre à leurs préoccupations politiques de citoyens français du XIXe et du XXe siècles, épris d'un régime libéral et parlementaire, mais passent sur ce qui importait le plus à un homme du XVIIe, faute d'un effort pour se représenter en eux-mêmes la société de l'époque et les sentiments des contemporains [1].

L'étude est donc à reprendre.

---

(1) Exemples :

Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq écrivent : « A la nouvelle de l'enlèvement de Broussel,... *on* s'assembla, *on* cria aux armes ! *on* tendit les chaînes » (p. 447). *On !* Qui ? Quels hommes ? Quels corps de métiers ? Quelles classes sociales ? Comment, sans le savoir, discerner ce que représentait l'arrestation du Conseiller au Parlement et les raisons de l'insurrection ?

Chéruel résume Les Déclarations royales étroitement liées aux événements parisiens (Tome III, p. 19 et 90), celle du 31 Juillet 1648: « Elle prescrivait l'exécution des anciennes ordonnances de Moulins, d'Orléans et de Blois, pour assurer le cours régulier de la justice »; celle du 22 Octobre : « Quant à l'administration de la justice, toutes les commissions extraordinaires et les évocations de procès étaient interdites. Les maîtres des requêtes ne pourraient plus juger en dernier ressort ». Qui verra, dans ces abrégés à peu près exacts, l'immense problème des relations des Conseils et des Parlements, de l'administration par officiers ou par commissaires, le problème de la monarchie absolue et bureaucratique ou de la monarchie tempérée par la vénalité des offices ? Chéruel a-t-il compris ?

Ch. Normand intitule le numéro quatre de son sixième chapitre : « Insignifiance réelle des vingt-sept propositions de la Chambre Saint-Louis », ces propositions qui allaient à une révolution dans le royaume !

I

Les sources, nombreuses, permettent de distinguer mieux le rôle et les raisons des courtisans, du Conseil, du Parlement, des officiers municipaux, que ceux des autres habitants de Paris, marchands, artisans, manœuvres, mendiants, forains.

Il y a principalement des sources narratives, relations des événements, soit contemporaines de ceux-ci, soit sous forme de mémoires. Elles se répartissent en plusieurs catégories. D'abord trois écrits, émanés de personnes qui se trouvaient à la Cour sans avoir aucune part au gouvernement, mais qu'il faut placer avant les autres parce qu'ils sont les plus étendus et les plus détaillés (1). Ensuite, quatre textes provenant de gens qui entraient dans les Conseils ou étaient les familiers de

---

Et Henri Courteault, après avoir énuméré toutes les concessions de la Reine, s'écrie : « ...Et qu'avait-elle demandé en échange, la pauvre Reine ?... Que la Chambre Saint-Louis... cessât ses réunions, que le Parlement se renfermât dans ses attributions judiciaires...» (p. 5). Mais c'était énorme, c'était le nœud de la question!

Par contre, tous attachent à la liberté individuelle et au consentement des impôts une importance disproportionnée.

(1) Mme de Motteville, Mémoires, p. p. F. Riaux, Paris 1891, Tome II. Cette femme de chambre d'Anne d'Autriche n'est pas sortie du Palais-Royal, mais elle a vu beaucoup de personnes qui avaient agi, par exemple de Comminges, qui arrêta Broussel. Ses Mémoires, exempts de passion sauf parfois d'une tendance à dénigrer la Reine, ont été rédigés d'après des notes prises au jour le jour.

— Bibl. Nat., Ms. fr. 20 290, f°s 332 v°-335 v°. Relation anonyme ; elle émane d'un homme de guerre qui a participé aux combats de rues (abondance et précision des détails sur les mouvements des troupes royales et sur leurs adversaires). Elle a été rédigée peu après les événements : l'auteur emploie le passé défini, parle du 31 Août, puis passe brusquement au présent à la fin : « Cependant Messieurs travaillent incessamment au règlement du tarif ». Messieurs y travaillèrent du 6 au 20 Septembre.

— Marie Dubois, écuyer, gentilhomme servant, valet de chambre du Roi : Relation, p. p. Feillet, Revue des Sociétés savantes, 4e série, Tome II, 1865, p. 324-337.

Les autres textes de même catégorie sont moins intéressants. Le journal de Jean Vallier, maître d'Hôtel du Roi (éd. Courtault, S.H.F.), rédigé longtemps après les événements, est peu sûr dans le détail et ne fournit que quelques vues générales. Les Mémoires du

gens qui y entraient (1). Puis trois sources provenant du Parlement de Paris, partiales et à contrôler de près, mais riches en discours, remontrances, arrêts, déclarations, lettres de cachet, récits d'entrevues avec la Reine et les Ministres et de séances du Parlement (2). Quatre sources seulement provien-

---

Marquis de Montglat (Michaud-Poujoulat, 3e série, Tome XXVIII, p. 194-201), sont sommaires. Il n'y a presque rien dans ceux de Mlle de Montpensier (éd. Chéruel, Paris, 1891).

(1) La note du Conseiller d'Etat André d'Ormesson, écrite le 18 Septembre, insérée par Chéruel dans les Mémoires d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson, son fils (Tome I, p. 556, note 2, Coll. du Doc. Inéd. sur l'Histoire de France) est précieuse, bien qu'André n'entrât pas au Conseil d'en Haut.

— Mémoires de Goulas, gentilhomme ordinaire de la Chambre du duc d'Orléans (S.H.F.).

— Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay, attaché à la personne du Secrétaire d'Etat Duplessis-Guénégaud (Maison du Roi et Paris), en bonnes relations avec l'entourage de Gaston d'Orléans, et qui prenait ses notes au jour le jour (p. p. SAIGE, 1883-85, Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France).

— Mémoires d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, qui n'était pas à Paris au moment des événements et donne les résultats de son enquête (éd. Chéruel, citée plus haut).

Sauf Dubuisson-Aubenay, ces auteurs nous fournissent plus sur les causes que sur les événements eux-mêmes.

Les Mémoires du Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat (Michaud-Poujoulat, 3e série, Tome XXVI, p. 99-100), sont inutilisables pour cette question : une page confuse où les souvenirs se mélangent.

(2) Omer TALON, premier avocat général au Parlement de Paris, Mémoires (Michaud-Poujoulat, 3e série, Tome XXIX, en particulier pages 262-273). Talon, partisan des prétentions du Parlement, était cependant relativement modéré et mal vu des conseillers des Enquêtes.

— Pierre LALLEMANT, Conseiller au Parlement de Paris, journal inédit (Bibl. de l'Université de Paris, ms. 64). C'est un récit, d'après les pièces officielles, de ce qui s'est passé au Parlement et lors de la sortie du Parlement, le 27 Août. Il présente les actes du Parlement sous le jour le plus favorable. Il est la source du « Journal contenant tout ce qui s'est passé aux Assemblées des Compagnies souveraines de la Cour du Parlement de Paris en l'année 1648 », imprimé en 1649 (Bibl. Nat., LB 37-12, in-4°).

— Mathieu MOLÉ, Premier président au Parlement de Paris, Mémoires (p. p. Aimé Champollion-Figeac, S.H.F., 1856, au Tome III).

nent de personnes qui ont été mêlées de plus près à l'existence de la Ville pendant ces trois jours, mais l'une de première importance, les Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, où la municipalité a consigné les rapports qu'elle recevait des officiers municipaux à différentes heures sur les différents quartiers, les avis de certains bourgeois, ses propres démarches à travers la ville, ses ordres (1).

Les sources sur la vie économique et sociale sont rares. Les « Registres des appréciations des grains vendus es places publiques de cette ville de Paris » sont aux Archives Nationales (2). Une statistique de la population parisienne par professions et du ravitaillement de Paris en 1637 a été publiée (3). Mais il faut regretter le défaut de renseignements sur le mouvement de prix, l'activité du commerce et de l'industrie, le ravitaillement de la capitale et ses relations avec les campagnes voisines, l'état des populations, ainsi que l'absence d'études précises sur la fiscalité (4).

---

(1) Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde, p. p. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, 3 vol. S.H.F., 1846, Tome I, p. 1-41.

— Cardinal de Retz, Mémoires (Edition Feillet, Grands Ecrivains de la France, Tome II). Retz a majoré son rôle. Il est à contrôler par

— Guy Joly, Conseiller au Châtelet, neveu de Claude Joly, chanoine de Notre-Dame de Paris, dévoué à Retz à ce moment et qui écrivit ses mémoires au temps de leur brouille. (Michaud-Poujoulat, Tome XXV, p. 8-14).

— Aimé de Gaignières, lettre du 28 Août, p. p. Ch. de Grandmaison, « Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, Tome 51, 1890, p. 577-580). Gaignières habitait sans doute chez le Comte d'Harcourt, Hôtel de Mayenne, près de la place Royale. Gaignières n'a pas seulement enregistré des on-dit, il est allé voir sur place.

(2) KK. 992 (1644-48), 993 (1648-52).

(3) Par R. Fages, Comit. des trav. hist. et scient., Section hist. et philol., 1907, p. 104-113. Fages l'avait datée de 1649. A. Landry a montré qu'elle a été faite en 1637 pour Richelieu. (Journal de la Soc. de Statistique de Paris, 1935, p. 34 s. q.).

(4) Les ouvrages bien connus d'Usher, Boissonnade, Martin-Saint-Léon, Clamageran, Normand, sont insuffisamment détaillés

Il est donc plus facile de discerner nettement les causes politiques, administratives et sentimentales que les causes financières, économiques et sociales. Atteindre la vérité sur quelques points et poser des questions nombreuses est toute l'ambition permise.

II

Il est nécessaire de retracer les événements principaux des journées pour insister sur des points jusqu'ici négligés et importants pour la recherche des causes : catégories de population que l'on voit agir, mode de leur action, quartiers où se déroulent les épisodes [1].

Le mardi 25 Août, le Conseil d'en Haut (la Régente, le duc d'Orléans, oncle du Roi et lieutenant général du Royaume, le Cardinal Mazarin, le surintendant des finances Maréchal de la Meilleraye, le chancelier Séguier, Bouthillier de Chavigny (?)) décide l'arrestation des membres du Parlement de Paris les plus violents contre la Cour ; le Conseiller en la Grand'Chambre Broussel, le président aux Enquêtes de Blancmesnil, le président Charton. Seront exilés les conseillers Laîné, La Nauve et Loisel. L'opération est décidée pour le lendemain mercredi 26 Août. Les circonstances seront favorables : un *Te Deum* doit être chanté à Notre-Dame pour la victoire de Lens. Les Régiments des Garde-françaises et Garde-suisses seront déployés du Palais-Royal à Notre-Dame et pourront contenir le peuple, le cas échéant. Comminges, lieutenant aux Gardes de la Reine, est chargé de l'exécution des ordres. Il se réserve l'arrestation la plus difficile, celle de Broussel.

---

et précis. Il faut en dire autant des études de A. de Saint-Julien et G. Bienaymé : Les droits d'entrée et d'octroi à Paris depuis le douzième siècle, 1886 (Extr. du Bull. de Stat. et de Législ. comparée, 1885) et Histoire des droits d'entrée et d'octroi à Paris, 1887. Il y a quelques indications précieuses sur les rentes dans G. Martin et M. Bezançon, Hist. du Crédit en France sous le règne de Louis XIV, I, 1913, in-4°.

(1) Ce n'est pas toujours facile à cause de l'imprécision des auteurs. *Cf.* Motteville, II, p. 177. Le 28 Août : Mazarin va lui-même visiter « le corps de garde des *bourgeois* pour entendre ce que disait le *peuple* ».

Le mercredi 26 Août est la journée des surprises et des réactions désordonnées. C'est jour de marché. Après le *Te Deum*, vers une heure semble-t-il, la Reine confirme ses instructions à Comminges. Mais il tarde quelques instants dans Notre-Dame pour attendre l'exécution d'un ordre. Or les officiers des Gardes du Corps ne quittent jamais les têtes couronnées. Quelques-uns des membres du Parlement, encore dans l'église, remarquent l'anomalie, prennent peur, fuient avec un tel empressement que les portes n'étaient plus assez grandes pour eux. La foule, sur le parvis, entend le murmure, voit l'inquiétude, l'attention est éveillée, des groupes se forment.

Comminges va au logis de Broussel, dans l'île de la Cité, rue Saint-Landry, près du port Saint-Landry, et arrête Broussel. Mais les cris d'une vieille servante et d'un jeune laquais du conseiller retentissent dans cette rue étroite. Elle est pleine en un moment de gens qui crient qu' « on voulait emmener leur libérateur » (1). Quelques-uns veulent couper les rênes des chevaux, rompre le carrosse, d'autres commencent à tendre les chaînes des rues. Comminges, poursuivi d'une foule hurlante, menaçante et qui se grossit, doit zigzaguer, changer deux fois de carrosse, sur le quai et rue Saint-Honoré. Il parvient enfin à sortir de Paris par les Tuileries et à gagner Saint-Germain. Mais sur son trajet dans Paris, tous ont été ameutés et le bruit de l'arrestation va dans la ville comme la foudre.

C'est le petit peuple qui a essayé de s'opposer à l'arrestation et qui, ainsi, a commencé de s'insurger, les bateliers de la Cité et de la Grève, les artisans du Palais, du Pont-Saint-Michel, des Halles, auxquels se joignent, probablement très vite, des mendiants et des vagabonds. Les marchands bourgeois sont moins prompts. L'arrestation de Broussel les émeut. Lorsque, vers deux heures, le bruit s'en répand, ils commencent à fermer les boutiques, à former des groupes, à discuter. Mais ils ne semblent pas disposés à faire plus. C'est la crainte du bas peuple et la crainte des soldats qui, les uns après les autres, leur met les armes à la main. Une grosse bande d'émeutiers « avec épées, épieux, pistolets et pavés levés allaient à la charge jus-

(1) Motteville, II, p. 153.

qu'en la rue Saint-Honoré, cassant les vitres des maisons et rompant les portes, criant néanmoins : « Vive le Roi, liberté au prisonnier... ». La « canaille » s'amassa, avec diverses sortes d'armes, à la Croix-du-Tiroir (à l'angle des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-sec) et « obligea les bourgeois d'alentour à se tenir sur leurs portes avec les armes à la main, ayant rompu les portes et les vitres de ceux qui refusaient de le faire » (1). Le Bureau de Ville, averti à deux heures de l'agitation par le quartinier (2) de la Cité, envoie quelques personnes. Elles rapportent, vers quatre heures, avoir vu dans les différents quartiers « quantité de vaccabons, qui ne demandaient qu'à piller, donnant des appréhensions et terreurs dans l'esprit des bourgeois, leur disant qu'il y avait des gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui devaient venir fondre sur eux, s'ils n'estaient en état de se défendre... ». Vers cinq heures, le désordre s'est étendu en divers quartiers « ...y ayant de certaines gens qui criaient « aux armes », à dessein d'intimider les bourgeois et trouver occasion de piller... » (3). Tout se passe comme si le bas peuple et les mendiants réfugiés à Paris, fort nombreux à cause de la guerre, avaient voulu forcer les « bons bourgeois », les maîtres des différents métiers, à s'armer : le bas-peuple dans l'intention de délivrer Broussel, les vagabonds pour trouver dans le désordre, l'hostilité de la population à l'égard de la troupe, l'isolement des différentes rues par les chaînes et les barricades, l'occasion de mauvais coups.

Les bourgeois, pour se préserver des agressions commencent à tendre les chaînes. Quelques-uns viennent à l'Hôtel de Ville et obtiennent du Bureau de Ville un mandement à tous les quartiniers de faire tendre les chaînes dans leurs quartiers. Décision malencontreuse : les chaînes devaient bien s'opposer aux exploits des vagabonds, mais aussi aux mouvements des

---

(1) Dubois, p. 327-329 ; dans le même sens, Dubuisson-Aubenay, p. 51, ms. fr. 20 290, f° 333 r°.

(2) Officier chargé de la police d'un quartier. *Cf.* Picot, Recherches sur les Quartiniers, Mém. Soc. Hist. Paris et Ile-de-France, 1875, p. 132 s. q.

(3) Registres de l'Hôtel de Ville, p. 16-18.

troupes. Le Bureau de Ville envoie l'ordre au colonel de la Cité de faire tenir prêts les capitaines, mais le colonel, malade, ne peut agir, et comme l'agitation gagne d'autres rues, le Bureau envoie à tous les colonels l'ordre d'avertir les capitaines de se tenir prêts. Mais il n'en fait pas plus. Sans doute espère-t-il que le calme va se rétablir de lui-même.

Cependant la Cour est évidemment surprise par une réaction aussi violente. Les Gardes, les Gardes de la Reine, les seigneurs de la Cour avec quantité de leurs « domestiques » (1) sont mandés au Palais-Royal. Un Conseil extraordinaire est tenu. Le Maréchal de La Meilleraye sort avec les chevau-légers (50 hommes au plus), quelques gendarmes, quelques Gardes de la Reine. Il se heurte à plusieurs reprises aux chaînes, notamment près de Saint-Eustache, au Pont-Saint-Michel, rue Neuve-Saint-Louis. Il reçoit des pierres. Il se passe alors une suite d'événements très obscurs, très confus, où toute tentative d'accorder les textes paraît vaine. Les seuls faits qui semblent bien établis sont d'abord la venue au Palais-Royal du coadjuteur de l'Archevêque de Paris, Paul de Gondi, futur cardinal de Retz, qui essaie en chemin de calmer le peuple, tente de représenter à la Reine la gravité réelle de la situation et est tourné en ridicule. Ensuite, l'arrivée de renforts au Palais-Royal, en particulier de tout ce qu'il y avait de garde-françaises dans les faubourg, mandés par la Reine pour se former en bataille devant le Palais-Royal, au Pont-Neuf, centre de communications, et sur le quai du Louvre, où les bateliers étaient très violents. Enfin, une seconde sortie de La Meilleraye, cette fois avec « quantités de gens d'armes et chevau-légers » et « une compagnie de gardes ». Au quartier de la Friperie, il est accueilli par une grêle de pierres lancées des fenêtres, fait faire une décharge par des mousquetaires, et n'insiste pas (2). Il semble que la Cour, elle aussi, escompte un rapide retour au calme, se contente de prendre des mesures de précaution et de montrer les forces royales.

---

(1) Gentilshommes et hommes d'épée protégés et entretenus par eux sous condition de dévoûment.

(2) *Cf.* Dubois, p. 328-329 - Ms. fr. 20 290, f° 333 r°.

La fin de l'après-midi et la soirée semblent donner raison aux optimistes. Il y a des négociations. Des bourgeois vont trouver le Premier Président du Parlement, Mathieu Molé, et lui demandent de réclamer la liberté de Broussel. Vers le soir, il va au Palais-Royal mais est renvoyé sans réponse. Peut-être contraint par le populaire, il y retourne, sans plus de succès. Le coadjuteur, peut-être aussi sous la menace du peuple, va une seconde fois au Palais-Royal. Il est accueilli par des moqueries et sort, dit-il, « enragé ».

Le Parlement est désemparé. Messieurs, « bien estonnés » veulent s'assembler dans l'après-disner, mais le jour est fort avancé, ils remettent au lendemain [1].

Le peuple, s'il fait intervenir, peut-être sans aucun respect des formes, les représentants naturels de Paris, le premier président du Parlement, l'archevêque par son coadjuteur, ne songe pas à en venir aux extrémités. *Il n'y a pas une seule barricade dans Paris* [2]. D'ailleurs la Cour, pour calmer les inquiétudes, donne l'ordre aux compagnies des gardes de se replier. Elles abandonnent le Pont-Neuf et se regroupent devant le Palais-Royal. Le « peuple » alors paraît s'apaiser un peu ; vers les six heures du soir, chacun rentre chez soi [3].

Les bourgeois, tout au moins les maîtres des principaux métiers, les « bons bourgeois », sont respectueux des autorités et plus soucieux de se protéger des éléments troubles et des soldats que d'attaquer la Cour. Le Bureau de Ville a envoyé le Président Fournier au Palais-Royal rendre compte, sans sortir lui-même, parce que, dans la surprise, il n'a pu trouver la vingtaine d'archers nécessaire pour assurer sa sécurité dans les rues. Fournier revient dire que la Cour est satisfaite de Messieurs de la Ville, « lesquels l'on priait néanmoings de faire destendre les chesnes ». En même temps Fournier annonce « que les *bons bourgeois* n'osaient prendre les armes sans un mandement exprès de MM. les prévôts des marchands et éche-

---

(1) Ms. fr. 20 290, f° 333 r°.

(2) Contrairement à ce qu'a dit Feillet (*op. cit.*, p. 611) qui n'a pas tenu compte de la chronologie de ses textes.

(3) Dubois, p. 327-328 - Guy Joly, p. 10 - Gaignières, p. 259.

vins ». Vers le soir, à l'instigation de la Cour, le Bureau envoie l'ordre à tous les quartiniers de faire détendre les chaînes et ouvrir les boutiques le lendemain matin et, de son propre mouvement [1], un mandement à chacun des seize colonels pour tenir tout le monde sous les armes, « à ce qu'il ne s'y face aucune assemblée dans l'estendue de cette ville », message malheureux, qui va autoriser en fait les prises d'armes des révoltés comme celles des éléments d'ordre.

La Cour espère que la nuit va radoucir les esprits. Elle se dispose cependant à achever sa victoire. Le Conseil d'en Haut décide d'envoyer le Chancelier au Parlement le lendemain matin, « pour luy deffendre de s'assembler et en cas de désobéissance les interdire » [2].

⁂

En apparence, la nuit du 26 au 27 Août fut calme, mais chacun agit. Les soldats, qui passèrent la nuit en armes devant le Palais-Royal, s'emparèrent de la Porte Saint-Honoré et des avenues du Louvre. Ils s'assuraient ainsi des communications avec l'extérieur pour amener des renforts ou pour faciliter la retraite du gouvernement.

D'après les témoignages de Guy Joly et de Retz, les parents et les amis de Broussel et des autres exilés, avec ceux qui étaient mécontents de la Cour, envoient « toute la nuit chez les officiers et bourgeois de leur connaissance, pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance ». Retz fait solliciter ses amis par le chevalier de Sévigné, son parent, par le sieur d'Argenteuil et le sieur de Laigues. Il se met d'accord avec un de ses amis, Miron, Maître des Comptes, colonel du quartier Saint-Germain l'Auxerrois, et avec Marti-

---

(1) Registres, p. 19, contre Guy Joly, p. 10, suivi par Feillet, p. 614.

(2) Olivier Lefèvre d'Ormesson, p. 563. Goulas, II, p. 351. « On ne sait à quel dessein, disent les simples courtisans, Dubois, p. 329, et anonyme du ms. fr. 20 290, f° 333 v°. Motteville (II, p. 160) dit qu'il y allait pour présider, calmer les esprits, empêcher les désordres, et que c'est seulement longtemps après qu'on a dit qu'il allait interdire le Parlement, mais cette femme de chambre n'était pas dans les secrets du Conseil d'en Haut.

neau, conseiller aux Requêtes, capitaine de la rue Saint-Jacques. Dans la nuit, les esprits s'échauffent. Quelques barricades sont dressées [1].

⁂

Le 27 Août est la journée des barricades. A cinq heures du matin le Bureau de Ville apprend par ses émissaires que tout est mutinerie. Déjà, il y a des chaînes et des barricades « en divers endroits », au cœur de Paris : dans l'île de la Cité, sur la rive gauche au faubourg Saint-Germain et dans l'Université, sur la rive droite à la Grève, aux Halles et autour [2], soit que ce fussent bien les quartiers insurgés, soit que les insurgés eussent voulu s'emparer des principales voies de communication à travers Paris. Hasard ou non, le Palais, où siège le Parlement, est comme le centre géographique de l'insurrection. Les membres du Bureau de Ville auraient affirmé au Parlement le 28 qu'ils s'étaient dispersés par la Ville pour faire passer les armes : déjà les *artisans* en quelques endroits auraient commencé d'ouvrir les boutiques, lorsque l'échauffourée du Chancelier aurait tout remis en question [3].

En effet, le Chancelier, vers cinq ou six heures du matin, exécute les ordres qu'il a reçus et va en carrosse au Parlement. Il ne peut passer quai des Orfèvres à cause des barricades ; il prend le quai des Augustins, va pour franchir

---

(1) Dubois, p. 329 et 334. Guy Joly, p. 9-10. Retz, II, p. 32 s. q.

(2) Registres de l'Hôtel de Ville, I, p. 20. Dubois, p. 329. Motteville, II, p. 160. O. Talon, p. 265 ; ms. fr. 20 290, f° 333 v°, qui donne la liste des endroits où se dressent les barricades : Ponts Notre-Dame, Saint-Michel, place Dauphine, rue Dauphine, faubourg Saint-Germain, l'Université, la Grève, les Halles, la place Royale, rues Saint-Antoine, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Honoré. Mais toutes ces rues n'étaient sans doute pas barricadées tôt le matin. *Cf. infra*, p. 54.

Guy Joly (p. 11) prétend contre tous ceux-ci qu'il n'y avait que des chaînes et que c'est l'affaire du Chancelier qui fit dresser les barricades.

(3) Journal contenant tout ce qui s'est passé aux Assemblées des Compagnies souveraines..., p. 70. Mais le Parlement a cherché à prouver que Paris s'était soulevé en sa faveur.

le Pont Saint-Michel, se heurte encore aux barricades, descend, tente de passer à pied et de faire des remontrances. Le « peuple » se met en fureur, le poursuit, veut le massacrer dans l'Hôtel de Luynes [1], où il se cache dans un réduit. La Cour est avertie. La Meilleraye arrive, occupe le Pont-Neuf avec une compagnie de garde-françaises, le quai des Augustins avec des Suisses, et délivre le Chancelier. Dans sa retraite sur le Pont-Neuf, il reçoit des pierres, il essuie des salves de mousqueterie venant de la rue Dauphine ; des Suisses et un chevau-léger sont tués. C'est encore le petit peuple qui agit, la « canaille » [2], les portefaix [3].

Les mouvements des soldats et les coups de feu redoublent le désordre [4]. Le déploîment des troupes effraye les habitants de la rue Saint-Honoré qui tendent les chaînes et courent aux armes [5]. Le « peuple », sur le quai de la Mégisserie, accourt au bruit des mousquetades à l'autre bout du Pont-Neuf, mais ne peut empêcher le Chancelier de se sauver. Alors cinq à six cents arborent un morceau de linge au bout d'un bâton, prennent un tambour et se mettent en marche vers le Grand-Châtelet. Il est neuf à dix heures du matin. Le capitaine du quartier, de peur du pillage, fait tendre la chaîne et battre la caisse pour appeler les bourgeois aux armes. Cet exemple est suivi par toute la ville et les barricades se généralisent. « En moins d'une demi-heure », toutes les chaînes sont tendues, un double rang de barriques pleines de terre, de pierre et de fumier se dresse en de multiples endroits ; derrière, tous les bourgeois sont en armes, « en si grand nombre qu'il est presqu'impossible de l'imaginer » [6]. Il fut compté jusqu'à 1.260 barricades dans Paris. Du Palais au Palais-Royal par le quai, le Pont-Neuf, la rue de l'Arbre-sec, la rue Saint-Honoré, huit, constituées par les chaînes, des poutres en

---

(1) A l'angle du quai des Augustins et de la rue Gît-le-Cœur.

(2) Motteville, II, p. 161.

(3) Dubois, p. 330.

(4) Journal, p. 70.

(5) O. Talon, p. 364.

(6) Guy Joly, p. 11 s. q.

travers, des tonneaux remplis de pavés, de terre ou de mœllons, se dressaient [1].

Le Parlement s'était réuni vers huit heures. Les esprits étaient « infiniment échauffés ». Un peu avant neuf heures, il est averti que l'on voit « toutes les boutiques fermées et les bourgeois les armes à la main ». Il apprend l'aventure du Chancelier. Les Conseillers ne s'en occupent pas. Ils décident d'aller en corps au Palais-Royal demander à la Reine les prisonniers et les bannis. « Et à l'égard de la sédition, ils n'en voulurent point parler, disant que le vrai moyen d'apaiser la sédition était de rendre M. de Broussel ; et me fut dit par messieurs les présidents que messieurs étaient résolus de ne point donner ordre à la sédition publique, croyant que cela servirait à leur faire rendre leurs confrères » [1].

La Cour va en robe au Palais-Royal. Sur son passage, le peuple réclame Broussel frénétiquement, les bourgeois gravement, mais en affirmant qu'ils ne désarmeront pas, si on ne le leur rend. Au Palais-Royal, la Reine refuse d'abord toute concession, accuse le Parlement d'avoir provoqué la sédition, le somme de la calmer, le menace de la colère de son fils lorsqu'il sera majeur. Puis, sur les instances de Mazarin, de Molé, du président de Mesmes, de son chancelier Bailleul [2], elle consent à rendre les prisonniers sous condition. Les sources parlementaires affirment qu'elle demanda seulement le sursis des assemblées du Parlement jusqu'à la Saint-Martin [3]. Des sources venant de la Cour affirment qu'elle accorda la demande « à la charge qu'ils renonceraient à leur union, qu'ils ne toucheraient pas à la Déclaration du Roi [du 31 juillet 1648], qu'ils ne mesleraient plus des affaires du Conseil, et qu'ils donneraient au Roi un acte de nullité de toutes leurs procédures faites depuis toutes ces assemblées... [4].

---

(1) O. Talon, p. 265.

(2) Dubois, p. 331. Ms. fr. 20 290, f° 334 r°.

(3) Journal, p. 67. Lallemant, p. 107, appuyés par Goulas, II, p. 353.

(4) Ms. fr. 20 290, f° 334 r°. Dubois, p. 331, même sens Motteville, II, p. 165.

Le Parlement veut retourner en corps au Palais pour délibérer. Il sort. Des officiers de la Cour lui auraient dit : « Tenez bon, on vous rendra vos prisonniers », et les garde-françaises auraient déclaré qu'ils ne combattraient pas les bourgeois [1]. Mais, à la Croix-du-Tiroir, Messieurs sont arrêtés par une barricade. Les bourgeois (un rôtisseur, un marchand de fer, capitaine de son quartier, avec douze ou quinze bourgeois de sa compagnie, sont cités [2]), réclament Broussel. Le premier président Molé est hué, menacé, brutalisé. Les révoltés veulent le tuer ou le garder comme otage. Le président de Mesmes le tire d'affaire en montrant que, chef du Parlement, il est indispensable à la tête du corps pour porter la parole. Beaucoup de conseillers et de présidents ont fui, assez déconcertés de voir les Parisiens se retourner contre eux. Les autres, cent-vingt-quatre encore, doivent retourner au Palais-Royal. Ils vont délibérer dans la grande galerie du Roi. Mais plus personne n'est maître des Parisiens qui croient à une trahison, à l'entente de la Cour et du Parlement. Cour et Parlement sont également menacés. C'est à qui des deux saura résister le dernier aux demandes de l'autre, jusqu'à la minute où serait sur le point de se déclencher l'attaque des Parisiens qui les aurait balayés tous les deux. Le Parlement tînt mieux. Par soixante-quatorze voix contre cinquante, il décida de cesser les Assemblées et de ne plus délibérer sur les affaires publiques jusqu'à la Saint-Martin, « sans toutefois en faire d'arrêt », pour conserver tout son prestige. Il continuera à délibérer sur le tarif des droits d'entrée des marchandises dans Paris et les rentes de l'Hôtel-de-Ville. La Reine et son entourage se rendaient compte de la gravité des événements. Ils craignaient que les Parisiens n'en vinssent aux extrémités. Les gendarmes et les chevau-légers se tenaient prêts. Des chevaux furent gardés scellés jusqu'au 28 à midi pour metter en sûreté le Roi, la Reine et le Ministre, le cas échéant [3]. La Reine, pressée, suppliée, ignorant sans doute les derniers sentiments

---

(1) O. Talon, p. 266.

(2) Goulas, II, p. 355. Guy Joly, p. 12.

(3) Dubois, p. 334.

des rebelles à l'égard des Parlementaires, jugea enfin devoir se contenter des insuffisantes concessions du Parlement. Elle fit donner des lettres de cachet pour la libération de Broussel et de Blancmesnil. Messieurs sortent, avec deux carrosses, un du Roi, un de la Reine, pour ramener les prisonniers, font voir aux révoltés les lettres de cachet, promettent que Broussel sera à Paris le lendemain matin à huit heures. Peuple et bourgeois les laissent alors passer, mais avec des imprécations, des serments de demeurer sous les armes, des menaces de tout saccager si la Cour et le Parlement s'entendent pour les tromper.

Pendant ce temps, le bureau de la ville est demeuré à peu près inerte. Le matin il a convoqué les Conseillers et les Colonels pour une heure. Quatorze conseillers seulement sur vingt-quatre et huit colonels ou leurs lieutenants sur seize sont venus. Mais la seule décision prise est d'attendre le résultat du Palais-Royal et chacun se retire. A cinq heures du soir, Messieurs de la Ville, avec vingt archers et quatre sergents, essaient en vain, au cours d'une tournée, de dissiper les « ombrages » mis dans l'esprit des bourgeois. A huit heures, ils sont au Palais-Royal, apprennent l'ordre de libération et de retour des prisonniers et sont priés de faire ôter les barricades, abattre les chaînes et ouvrir les boutiques le lendemain. Ils envoient aussitôt les mandements nécessaires aux colonels et aux quartiniers.

⁂

Pendant la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 Août, l'insurrection s'étendit. Les Parisiens firent de nouvelles barricades « dans l'Université »; les maisons s'y munirent de pierres en dépavant les rues ; des sentinelles furent posées jusque dans la campagne au sud de Paris. « Les bourgeois tiraient incessamment » [1]. «On avait fait croire aux bourgeois qu'on les voulait tromper, nonobstant toutes les promesses qu'on leur avait faites, et que ce n'estait que pour gagner du temps et

---

(1) Motteville, II, p. 171.

faire venir cependant des troupes pour les forcer » [1] ou pour emmener le Roi à Compiègne ou à Tours [2]. De fait, la Cour avait commandé de la cavalerie du régiment à cheval de La Meilleraye, en résidence à Etampes, 350 à 1.200 chevaux. Arrivée à Bourg-la-Reine, la troupe avait reçu l'ordre d'aller à Saint-Cloud pour emmener le Roi, la Reine et le duc d'Anjou [3]. Mais la Cour avait renoncé à forcer la résistance des Parisiens ou à fuir, à moins d'être contrainte de sortir de Paris par la violence des Parisiens eux-mêmes, qu'elle craignait beaucoup. L'alarme fut grande toute la nuit au Palais-Royal. La Reine même était inquiète, malgré son courage. Les soldats demeurèrent sous les armes. De la cavalerie, peut-être celle de La Meilleraye, était dans le bois de Boulogne pour faciliter l'éventuelle évasion. Le Cardinal surtout avait peur, non sans raison. Il resta botté, prêt à monter à cheval.

⁂

Le vendredi 28 Août 1648, journée du désarmement, fut coupée d'explosions de fureur, dues à la crainte, qui mirent la Cour à plusieurs reprises dans une situation plus dangereuse que la veille.

Vers cinq heures du matin, les bourgeois, en armes et menaçants, refusent aux envoyés du Bureau de la Ville d'abaisser les chaînes et d'abattre les barricades. Ils ont peur d'être trompés par la Cour, et lorsqu'ils constatèrent, vers huit heures, l'absence de Broussel, en retard, « ce fut de si grands redoublements de cris et de si terribles menaces que Paris, dans cet instant, était quelque chose d'effroyable » [4].

Ils craignent les représailles. Ils ont appris la présence de la cavalerie au bois de Boulogne. Ils s'imaginent qu'il y a là 10.000 hommes pour les châtier de leur révolte et la peur leur tient les armes dans les mains[5]. Ils sont effrayés par des

(1) Gaignières, p. 578.
(2) Dubois, p. 334.
(3) Dubuisson-Aubenay, p. 55.
(4) Motteville, II, p. 171.
(5) *Ibid.*, p. 172.

éléments troubles et même les « bons bourgeois » par le danger que le petit peuple se retourne contre eux. Lorsque le Bureau de la Ville sort, entre sept et huit heures, les bourgeois s'excusent d'être sous les armes sur la présence de « ...certains vagabonds et gens qui ne sont point cognus, qui rôlent de toutes parts et s'attaquent effrontément à ceux qu'ils ne trouvent pas les armes à la main pour les voler et piller... » [1]. De plus, le Bureau de Ville trouve au Pont-Marie, une barricade de gens sans aveu qui ne laissaient passer que ceux qui leur donnaient à boire et qui disaient être là pour défendre leur vie et leur pain. Le Bureau de Ville, malgré ses archers, n'ose les forcer, « pour la conséquence ». Une autre barricade, de même genre, se trouvait devant le couvent des Béguines de l'Ave Maria. Mais, à côté de ces malfaiteurs, le Bureau de Ville, représentant de la grande bourgeoisie, trouve aux environs du Palais, toujours dans la Cité, « ...quantité de vallets sous les armes qui parlèrent fort insolemment... » et les capitaines, des « bons bourgeois », avouent n'en être pas maîtres[1]. Le Bureau de Ville rend compte au Parlement et envoie l'ordre aux quartiniers de démentir la présence des troupes.

Cependant Broussel arrive à dix heure du matin dans le carrosse du Roi. Il traverse Paris par la Porte Saint-Denis, la rue de la Ferronnerie, la Croix-du-Tiroir, le Pont-Neuf, le quai des Augustins, le Pont Saint-Michel, le Marché-Neuf, la rue Saint-Landry [2]. Sur sa route, ce sont des applaudissements, des exclamations de joie infinie, des mousquetades d'honneur, car chacun décharge ses armes à son passage. L'on peut penser que la révolte maintenant va s'apaiser.

Mais les mousquetades provoquent un redoublement de la crise au faubourg Saint-Antoine depuis la porte Baudoyer jusqu'à la Bastille. Au bruit, certains crient que la cavalerie est arrivée, qu'on se coupe la gorge au quartier Saint-Honoré, au Pont-Neuf et vers le Palais. Une clameur retentit : « Aux armes ». Les habitants du faubourg les prennent avec chaleur. En une heure, il y a cinquante barricades nouvelles. Le

(1) Registres de l'Hôtel de Ville, p. 26-27.

(2) Dubois, p. 335.

Bureau de la Ville y va. Messieurs « trouvèrent les peuples si eschaufez et en une telle résolution de se déffendre, qu'ils eurent bien de la peine à les désabuser ». Ils réussirent à la Porte Saint-Antoine et rue du Petit-Musc [1].

Cependant Broussel allait au Parlement qui, « de son avis », ordonne par arrêt vers midi d'abattre les barricades, d'abaisser les chaînes, d'ouvrir les boutiques, « ...fait déffences à tous vagabonds et gens sans adveu porter aucunes armes à peine de punition... » [2]. L'arrêt est publié à son de trompe ; tous obéissent ; vers deux heures, tout est calme, les barricades sont ouvertes ou démolies, la circulation aisée. Peu avant six heures du soir, Gaignières, au Pont-Neuf, ne trouve pas un homme en armes et toutes les barricades sont rompues [3]. Peu après cinq heures, le Bureau de Ville, apprenant que partout le bourgeois a mis bas les armes, se porte avec des archers à la barricade du Pont-Marie et, cette fois-ci, ceux de la barricade s'enfuient. Mais à ce moment même, le Bureau est averti que tout est en rumeur du côté de la porte Saint-Antoine.

Entre cinq et six heures du soir, trois charrettes chargées de poudre sortent de l'Arsenal pour aller au Palais-Royal. Une tonne crève, la poudre se répand. Le peuple du faubourg la voit, se jette sur les charrettes, les pille. Tout de suite, il dit que c'est pour les gens de guerre dont le bois de Boulogne est plein, qui veulent emmener le Roi, puis assiéger ou affamer Paris, il crie à la trahison [4]. « Cet objet frappa leur imagition de mille frayeurs et fit croire aux bourgeois, comme à des criminels qui craignent le supplice, que la Reine avait quelque dessein de les punir... ». En une demi-heure, tout était comme le matin [5]. En effet, après que les barricades eussent été réédifiées faubourg Saint-Antoine, les Parisiens en refirent partout, mais surtout rue Saint-Honoré, où ils mirent de la

(1) Registres, I, p. 29 — Dubois, p. 335.

(2) Registres, I, p. 37.

(3) *Ouv. cit.*, p. 580.

(4) Dubuisson-Aubenay, p. 55.

(5) Motteville, II, p. 173.

lumière aux fenêtres, car « on dit » que les cavaliers de Saint-Cloud étaient à la porte Saint-Honoré [1].

Le Bureau de Ville va faubourg Saint-Antoine mais ne peut en persuader les habitants de désarmer [2]. Messieurs retournent à l'Hôtel-de-Ville où « ...leur vint nouvelles de divers endroits qu'il y avait quantité de gens de guerre autour de Paris et que ces provisions de poudres, balles et mesches, qu'on avait fait sortir *de la Bastille* [3] et qui furent pillées par les bourgeois estaient pour eux, qu'on devait la nuit enlever le Roi et mettre la ville au pillage... »

Le Bureau de Ville se rend alors au Palais-Royal pour rendre compte et prendre les ordres. La Meilleraye leur dit que la sortie des charrettes de poudre était l'effet d'un ordre donné le mercredi, qui n'avait pu être exécuté et qu'il avait oublié de contremander. Lui-même, la Reine, Villeroy, les assurent qu'il n'y a rien à craindre et donnent comme preuve le renvoi du régiment des gardes en ses quartiers. Le Bureau retourne à l'Hôtel de Ville, mais « ...ils furent estonnez d'y trouver deux mille âmes de l'un et de l'autre sexe, qui se mirent à crier contre eux de ce qu'ils leur avaient osté leurs armes de la main lorsqu'ils en avaient besoing ; qu'ils s'entendaient avec la Cour pour les perdre et ruiner ; qu'on leur donnât permission de les reprendre tant pour se défendre que pour sauver leurs vies et celles de leurs femmes et enfants. Ce qui fust dist avec tant de violences, que tout ce que Messieurs de la Ville leur purent dire ne servit à rien. Si bien qu'à la fin il fallut, pour les satisfaire, promettre d'envoyer fermer les portes de la ville, dont les quartiniers auraient les clefs... » [4].

Le Bureau envoie donc des mandements aux colonels et aux quartiniers. Il dément tous les bruits alarmants, et donne l'ordre de fermer les portes, mais en précisant qu'il n'y a aucune nécessité, qu'il s'agit seulement de satisfaire les bourgeois. Le bruit semble s'apaiser vers huit heures.

---

(1) Dubois, p. 387.
(2) Registres, p. 32. — Dubuisson-Aubenay, p. 55.
(3) Déformation de la nouvelle qui a couru la ville.
(4) Registres, I, p. 33.

Mais, tout à coup, la rumeur reprend dans la rue Saint-Honoré. « Il y avait eu des gens assez méchants pour jeter des billets par les rues et dans les places publiques, qui conseillaient aux bourgeois de prendre les armes, et qui les avertissaient charitablement qu'il y avait des troupes aux environs de Paris, avec avis certain que la Reine voulait enlever le Roi, ensuite les faire saccager pour les punir de leurs révoltes... Il y avait des troupes de *bourgeois mêlées de canaille,* qui disaient tout haut qu'ils voulaient le Roi ; que leur résolution était de l'avoir entre leurs mains pour le garder eux-mêmes à l'Hôtel-de-Ville ; qu'ils voulaient les clefs des portes de la Ville, de peur qu'on ne l'enlevât ; que lui hors du Palais-Royal, il ne se souciaient guère du reste et que volontiers ils y mettraient le feu ». Au Palais-Royal, sans fossé, sans gardes, c'est une terreur de l'invasion, du viol, du massacre. Mazarin est prêt à fuir. La Reine, presque seule, conserve son sang-froid. Elle donne ordre de porter aux bourgeois les clefs de la ville. Les colonels et les quartiniers vont par les rues toute la nuit, jurant qu'il n'y a rien à craindre.

Après minuit, les bourgeois commençent à se calmer et à se retirer ; le grand nombre, vers deux ou trois heures ; les plus zélés, à quatre [1].

⁂

Le samedi 29 Août à sept heures, tout est calme. Les boutiques s'ouvrent, les halles et marchés sont bien garnis. Olivier Lefèvre d'Ormesson, qui revient ce matin ci de sa campagne, ne trouve plus que quelques coins de rues dépavés et quelques tonneaux pleins de pierre [2].

III

C'est l'arrestation de Broussel qui a été la cause immédiate de la révolte parisienne. Broussel était un des meneurs du Parlement. L'emprisonner, avec quelques-uns de ses confrères trop remuants, en exiler quelques autres, c'était priver cette

---

(1) Registres, I, p. 34-35. — Motteville, II, p. 177.

(2) Mémoires, I, p. 555. — Registres, I, p. 35.

Cour souveraine de ses agitateurs, et modérer les autres magistrats par la menace. L'enjeu en valait la peine. L'opposition du Parlement mettait en cause toute la structure de la monarchie française.

En politique et en législation, le Parlement, cour de justice, prétendait s'ériger en pouvoir indépendant du Roi, agissant de sa propre initiative, délibérant à part, imposant ses décisions [1]. Il voulait prendre de lui-même connaissance des affaires d'Etat, c'est-à-dire de toute la politique extérieure et intérieure, alors qu'en vertu d'une longue tradition confirmée par l'édit du 21 Février 1641, il ne le peut que si le Roi le lui ordonne. Il prétendait à cette fin convoquer à son gré les vassaux du Roi, Princes du sang, Pairs laïques et ecclésiastiques, Grands Officiers de la Couronne, Conseiller d'Etat, et se les unir en une vaste assemblée, qui reconstituait la Curia Regis, représentant les Ordres du Royaume, alors que seul le Roi pouvait convoquer ses vassaux pour leur demander service de conseil, quand il le jugeait bon. Il voulait assembler les autres officiers du Roi, pour connaître des affaires de l'Etat, comme il avait fait le 13 Mai 1648, par l'arrêt d'Union, qui groupa à la Chambre Saint-Louis les députés des Cours souveraines de Paris [2] pour délibérer en commun sur la réforme de l'Etat. Il s'efforçait d'examiner à nouveau, seul, sans le Roi, les Edits vérifiés en présence du souverain, séant en son lit de justice, qui reconstituait la vieille Cour le Roi. L'Edit du 21 Février 1641 le lui permettait, sous réserve que si le Roi persistait dans sa volonté le Parlement s'inclinât après ses premières remontrances. Mais le Parlement, malgré les avertissements de la Cour, malgré les arrêts du Conseil d'en Haut, avait modifié ou révoqué par ses arrêts des édits ou des articles d'édits vérifiés en lit de justice. Bien mieux, Messieurs n'admettaient le lit de justice que sous forme d'une visite du

---

[1] Sur la lutte du Parlement contre le Conseil, *Cf.* les mémoires d'Omer Talon pour l'année 1648 et ceux de Mathieu Molé. Glasson est superficiel sur tout ceci.

[2] Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides, Grand Conseil.

Roi venant prendre leurs avis sur une question de politique générale. Lorsqu'il s'agissait de légiférer, ils déclaraient que la présence du Roi violait la liberté des suffrages et ils prétendaient délibérer et voter édits et ordonnances, seuls, sans le Roi. Convocation spontanée des représentants du royaume, connaissance de toutes affaires, lois votées sans le souverain, c'était ériger une assemblée distincte du Roi, avec le pouvoir législatif. le contrôle de l'exécutif, c'était une ébauche de séparation imparfaite des pouvoirs. Le Parlement proclamait la puissance absolue du Roi et la limitait seulement par le souci des convenances et la modération chrétienne (1). Mais en fait, il allait à une monarchie tempérée et ouvrait même la voie à une république. Son action était contraire aux lois fondamentales du royaume, à l'être même de la monarchie. Roi et royaume formaient un tout. La présence du Roi ne violait pas la liberté d'opinion des membres de la Curia Regis, parce que la Curia, raccourci du royaume, n'était pas sans le Roi. Le Roi faisait prendre les avis par le Chancelier, mais ensuite il dégageait lui-même la volonté profonde de la Curia et se l'appropriait. En droit, cette volonté profonde pouvait différer des volontés exprimées, et le Roi pouvait décider contre la majorité des avis. L'attitude du Parlement était donc révolutionnaire ; c'était un bouleversement, une séparation par la pensée de deux éléments en réalité unis, inséparables et indispensables : Roi et Royaume, Souverain et Nation, un seul être. C'était une négation de la monarchie.

Mais cette révolution était par ailleurs profondément conservatrice. Seul, ou avec d'autres officiers, le Parlement ne représente rien. Fragment détaché de la Curia Regis, il n'a que ses fonctions propres et l'autorité que le Roi a voulu lui donner. Il n'est nullement qualifié pour représenter le royaume. Son action n'avait pour but que de protéger les situations acquises des possesseurs d'offices et de fiefs, celles des pouvoirs provinciaux et locaux, contre une autre révolution, la révolution centralisatrice et, dans une certaine mesure, égalitaire de la monarchie absolue.

---

(1) O. Talon, p. 209-212, Lit de justice du 15 janvier 1648 et p. 259, Lit de justice du 31 juillet 1648.

Un autre enjeu, en effet, était l'autorité des Conseils sur les Cours souveraines et, de façon plus générale, des commissaires royaux sur les officiers (1). Très claires sont, sur ce point, les propositions des députés des Cours souveraines de Paris assemblés à la Chambre-Saint-Louis (2), imposées au Conseil et reprises en partie par lui dans les Déclarations royales des 18 et 31 Juillet (3). Les Cours combattaient la tendance du gouvernement royal à substituer le commissaire à l'officier, en particulier le Conseil aux Cours souveraines et l'Intendant aux différents officiers de justice et de finances.

Le Parlement et l'Assemblée de la Chambre Saint-Louis réclamaient d'abord que le Conseil fut un simple régulateur de la justice et non un supérieur des Cours souveraines, la vraie Cour souveraine. Ils lui déniaient le droit de casser leurs arrêts à sa volonté ou sur simple requête. Il lui reconnaissaient seulement le pouvoir d'appliquer les ordonnances, notamment l'article 92 de l'ordonnance de Blois (Mai 1579) : sur requête d'une partie en propositions d'erreur de fait ou sur requête civile fondée sur le dol et la surprise de la partie, un maître des requêtes est chargé du dossier et en fait rapport à l'assemblée des Maîtres des Requêtes. Si celle-ci juge la requête fondée, le Maître des Requêtes en fait rapport au Conseil. Celui-ci, s'il admet les conclusions du rapporteur, renvoie l'arrêt incriminé à la Cour qui en est l'auteur et qui doit faire à nouveau juger le procès. Mais le Conseil cassait à sa guise, selon l'utilité publique, toute espèce d'arrêts des Cours souveraines.

Messieurs protestaient contre la tendance du Conseil à déposséder Cours souveraines et juges ordinaires de leurs

---

(1) R. Mousnier, Le Conseil du Roi de la mort de Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV, dans « Etudes d'histoire moderne et contemporaine », p. p. la Soc. d'hist. mod., Tome I, 1947, p. 29-67.

R. Mousnier, La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII, 1945, in-8°, livre III, ch. 4.

(2) Omer Talon, p. 241 et suiv. ; prop. des 1er, 10, 14, 17 juillet 1648.

(3) Omer Talon, p. 245 et 256. La Décl. du 31 juillet aussi dans Néron, Ordonnances, éd. Laurière, 1720, Tome II, p. 18-20.

fonctions. Organe de la « justice retenue », de celle que le Roi, souverain justicier, et qui tire, en droit, tous ses pouvoirs de son rôle de justicier, se réserve, le Conseil donnait des évocations générales et de propre mouvement à des traitants, des courtisans, des révoltés nobles ou protestants, des villes ou des individus, pour que tous leurs procès fussent jugés souverainement au Conseil. Le Conseil retenait les affaires qui avaient donné lieu à appel et, au lieu de les renvoyer à la Cour intéressée, les jugeait lui-même. Le Conseil privé faisait de même quand une partie dénonçait la présence de parents ou d'alliés de la partie adverse dans la Cour qui allait juger. Quand il y avait incertitude sur le point de savoir quelle Cour souveraine était compétente, le Conseil privé, au lieu d'en décider par « règlement de juges », jugeait lui-même l'affaire au fond. Des commissions spéciales, issues du Conseil d'Etat, jugeaient souverainement de nombreuses affaires d'importance politique, à la place des Cours. Enfin, comme l'appel des jugements des Intendants dans les provinces venait au Conseil, les Cours souveraines se trouvaient privées d'une foule d'affaires, qui leur seraient venues en appel, si elles avaient été réglées normalement par les juges ordinaires.

Aussi les Cours réclamaient-elles la suppression des Intendants qui, au lieu d'instruire simplement les affaires sur requêtes des parties et de les envoyer aux juges ordinaires, jugeaient eux-mêmes le fond sur commission du Conseil, et dépossédaient de leurs fonctions présidiaux, conseils de bailliages et de sénéchaussées, prévôts, etc..., cependant qu'ils faisaient celles des officiers de finance, trésoriers de France, élus et autres. Le Parlement prenait l'intérêt de tous ces officiers. Il demandait que tous fussent rétablis dans l'exercice de leurs charges et dans la jouissance de leurs gages ; qu'ils ne pussent plus être privés de leurs fonctions par simple lettre de cachet, mais seulement par procès fait suivant les ordonnances (1). Il constituait ainsi une union des officiers de toutes catégories contre le gouvernement royal.

---

(1) Propositions du Vendredi 10 et du Mardi 14 Juillet 1648.

Ainsi étaient posées, non seulement la question de la justice, mais celle de toute l'administration du royaume, car justice et administration étaient confondues. C'était le juge qui administrait par ses arrêts de règlement et par ses arrêts entre parties. Il s'agissait de savoir qui allait administrer le royaume, des fonctionnaires royaux, nommés et révoqués à volonté, agissant dans l'intérêt du Roi, qui se confond avec l'intérêt général du Royaume, au nom du salut public et de la raison d'Etat, ou des corps d'officiers, à responsabilité collégiale diluée, propriétaires en droit de la valeur de leurs charges, en fait de ces charges elles-mêmes, possesseurs de fiefs, jouissant de tous les pouvoirs du seigneur, alliés ou parents de nobles d'épée, devenus des puissances provinciales ou locales, très particularistes. Certes, la guerre imposait un gouvernement absolu, dictatorial même, et le gouvernement royal aux XVIe et XVIIe siècles, est un gouvernement de guerre, qui dépasse de beaucoup en fait ce que le Roi lui-même aurait voulu en théorie. Certes, la monarchie avait une tendance naturelle, comme tous les pouvoirs, à développer sa puissance tant que la résistance n'était pas trop forte. Mais la vénalité des charges et le caractère de seigneurs terriens acquis par les officiers contraignaient le souverain à l'emploi des commissaires pour ressaisir la puissance publique et faire triompher l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Le Conseil, inspiré par Mazarin, ne jugeant pas la résistance possible, avait bien révoqué toutes les commissions extraordinaires, en particulier celles des Intendants, par édit du 18 Juillet, il avait bien, par édit du 31 Juillet, fait droit aux réclamations des Cours souveraines sur la justice et l'administration. C'était là pour lui des concessions inadmissibles, l'impossibilité de continuer la guerre, la fin de la monarchie, une décision temporaire, prise en désespoir de cause, sur laquelle il fallait revenir le plus vite possible, dès qu'il aurait pu juguler le Parlement.

Le Parlement, d'ailleurs, allait paralyser la conduite de la guerre par son opposition sur les finances, bon moyen de se rendre populaire et de mettre le gouvernement à sa merci. Il prétendait interdire au Conseil de créer des impôts par

simple arrêt et, le 3 Juillet, demandait que fussent levés seulement les impôts créés par édits vérifiés. Le 1er Juillet, il avait demandé la révocation de tous les traités, alors que le gouvernement avait dû affirmer même les tailles, et remise du quart des tailles, qui était le bénéfice des traitants. Le 2 Juillet, il avait exigé une espèce de banqueroute et une transformation de la dette à court terme en dette à long terme : tous prêts et avances à l'Etat étaient déclarés nuls ; ceux qui seraient reconnus réels par enquête seraient remboursés en temps et lieu avec intérêts. La Déclaration du 18 Juillet fit une remise de 12 % sur les tailles. Le Parlement la vérifia mais insista pour une remise de 25 % sur 1647, 48 et 49. Le résultat était une effroyable pénurie d'argent. Plus personne ne payait : les paysans étaient persuadés que le Roi allait supprimer tous les impôts. Les traitants, eux, ne faisaient plus guère d'avances. Les armées, mal payées, commençaient à se désorganiser.

Si le Parlement poussait aussi loin les choses, c'était aussi par intérêt de propriétaire du capital mis dans les offices. Ce souci le détermina à une attitude d'opposition violente qui fut une des principales causes de la révolte parisienne. Il s'agissait d'empêcher les créations d'offices qui accroissaient l'offre et diminuaient leur valeur marchande [1]. Il s'agissait surtout d'obtenir le renouvellement de la Paulette ou droit annuel, prime d'assurance qui permettait aux officiers de conserver leur charge ou sa valeur à leur famille. Concédée pour neuf ans, la permission de payer le droit annuel était expirée le 31 Décembre 1647. Son renouvellement avait donné lieu au marchandage habituel : le gouvernement en retardait l'octroi le plus possible pour obliger le Parlement à vérifier des édits ; le Parlement affectait l'opposition vigoureuse pour obtenir l'annuel et l'obtenir aux meilleures conditions. Le gouvernement alors accordait l'annuel à des conditions très onéreuses.

---

(1) Prop. de la Chre Saint-Louis, Mardi 14 Juillet : créations d'offices seulement par « édits vérifiés et cours souveraines, *avec liberté entières des suffrages* » (sans lit de justice) ; révocation de toutes les créations d'offices non vérifiées aux Cours souveraines avec liberté des suffrages (création des maîtres des requêtes imposée en lit de justice du 15 Janvier 1648).

Les officiers protestaient et accentuaient leur opposition. Le gouvernement supprimait l'annuel : c'était une grâce qu'il n'était pas obligé d'accorder et, si les officiers n'en voulaient pas à ses conditions, il ne le donnait pas. Et puis, après bien des négociations, des menaces et des feintes, gouvernement et officiers finissaient par s'accorder. Cette fois-ci, les événements s'étaient d'abord déroulés comme d'habitude (1). Lorsque le Parlement parut faiblir, le Conseil, par Déclaration du 30 Avril 1648, concéda l'annuel moyennant la suppression de quatre années de gages. Le Parlement de Paris seul avait l'annuel pour rien. Mais le Parlement rappela comment en 1621 et en 1630, le Roi était resté le maître en divisant ses officiers par des conditions différentes pour le droit annuel (2). Il se solidarisa avec les autres officiers et la conséquence de la Déclaration du 30 Avril fut l'arrêté du 13 Mai ou arrêt d'Union qui créa l'Assemblée de la Chambre Saint-Louis. Le 18 Mai, le Conseil supprima l'annuel. Pour le ravoir, le Parlement passa outre aux défenses verbales du Chancelier et de la Reine, aux arrêts du Conseil d'en Haut des 7 et 10 Juin, qui cassaient l'arrêt d'Union. Il commença à faire des demandes de plus en plus graves, de plus en plus exorbitantes en vue de contraindre la Cour. En même temps que la Déclaration du 31 Juillet qui leur défendait de s'assembler davantage, la Reine leur accorda le droit annuel aux conditions de 1604, les plus avantageuses. Mais le Parlement se trouva trop avancé : il eût peur de perdre toute sa popularité, toute son autorité sur le peuple de Paris, s'il découvrait par sa retraite qu'il n'avait travaillé que pour soi. Il avait, d'ailleurs, dans son sein, des jaloux des conseillers d'Etat et des envieux des traitants. Il avait découvert la fai-

---

(1) O. Talon, p. 208, 209, 222. André d'Ormesson, dans Mém. d'Ol. Lef. d'Ormesson, I, p. 556, note 2. Molé, III, p. 201. A Talon qui lui conseille le 5 Janvier d'accorder le droit annuel au Parlement, irrité sur ce chapitre, Mazarin répond « qu'il était à propos que l'espérance de l'obtenir servît à quelque chose, jusques à ce que toutes les affaires du Roi fussent faites ». Molé, 17 Janvier 1648, à propos des édits à vérifier : « ...le droit annuel n'étant point accordé, on conservait dans la Compagnie la fermeté assurée en ces rencontres.»

(2) R. Mousnier, La Vénalité..., Livre II, ch. IV, Livre III, ch. IV.

blesse de la Cour par ses capitulations successives. Il continua donc. Mais les circonstances étaient particulièrement graves et son action faillit ruiner la monarchie et le royaume.

L'exemple du Parlement de Paris amena une révolte générale. Parlements de province, villes, se rebellaient. Chacun avait son grief particulier contre le gouvernement et profitait de la situation générale. Le royaume sombrait dans l'anarchie et se décomposait. Si la bataille de Lens avait été perdue, nul ne sait ce qui aurait pu advenir (1). Or, le 22 Août, le Parlement, sur le conseil de Broussel, très échauffé contre les maltôtiers, décida des poursuites contre les principaux partisans : Catelan, Tabouret, Le Fèvre, qui depuis longtemps parlaient au Surintendant de réprimer l'autorité du Parlement. Ceux-ci poussèrent à l'action par eux-mêmes et par l'intermédiaire de grands personnages qui avaient mis leur argent dans des prêts et avances. Ils excitèrent à l'arrestation des meneurs et à l'interdiction du Parlement, qui devaient rétablir l'autorité absolue du Roi. Lorsque le 21 Août, il apprit à Paris la nouvelle de la victoire de Lens, gagnée le 20, le Conseil pensa que ce triomphe allait lui rendre le prestige nécessaire et n'hésita plus (2).

⁂

C'est le menu peuple de Paris, bateliers, crocheteurs, petits artisans, qui s'est soulevé le premier en faveur de Broussel. A première vue ses raisons sont simples : dans la misère, écrasé d'impôts, victime d'une hausse sur les farines, il prend la défense de ceux qui le défendaient contre les édits bursaux. La révolte est un phénomène de pain cher.

Examen fait, la question apparaît comme beaucoup plus compliquée. Il ne semble pas d'abord que ce peuple ait été

---

(1) Goulas, II, p. 326. — Mazarin, Lettres, III, p. 127. — Motteville, II, p. 150.

(2) Vallier, p. 84. — André d'Ormesson dans Mémoires d'Olivier, I, p. 556, note 2 et Olivier Le Fèvre d'Ormesson, I, p. 555. —Motteville, II, p. 117.

dans la misère. Le plus haut prix des grains et farines a été atteint en 1644 (1). Ensuite, les prix s'effondrent en 1645 et remontent lentement d'une année sur l'autre jusqu'au 19 Août 1648, dernier jour du trafic avant l'insurrection. Par rapport à la période correspondante du mois d'Août 1645, les prix au 19 Août 1648 sont en hausse de 19,8 % pour le meilleur froment, 14 % pour le moindre méteil, 9 % pour le seigle, 24 % pour la meilleure farine et 15 % pour la moins bonne. Les prix sont les mêmes qu'en 1645 pour la dernière qualité de froment et la meilleure de méteil. L'orge est en baisse de 16 %. La hausse n'est en somme pas très forte, en rien comparable à celle qui a précédé d'autres journées révolutionnaires. Par rapport à la période correspondante de 1644, il y a baisse. La meilleure qualité de farine est de 8 % moins chère qu'en Août 1644, la moins bonne de 9 % ; le meilleur froment de 18 %, le pire de 24,5 % ; le meilleur méteil a baissé de 24 %, le moindre de 40 %, le seigle de 22,5 %, l'orge de 21 %. Mais surtout, depuis le début de l'année, Paris se trouvait en pleine période de baisse. Depuis le 4 Janvier, les prix décroissaient. La baisse, lente jusqu'au 16 Mai, s'était accentuée ensuite et se précipitait depuis le 18 Juillet. Du 4 Janvier au 19 Août, la meilleure farine avait baissé de 15 %, la moindre de 10 %, le meilleur froment de 18 %, le moindre de 29 %, le meilleur méteil de 30 %, le moins bon de 21 %, le seigle de 28 %, l'orge de 21 %.

Mais le rapport des salaires aux prix m'échappe complètement. Les salaires étaient-ils stables ou en baisse ? Y avait-il ou non du chômage ? Les Compagnies assemblées en la Chambre Saint-Louis proposent, le 17 Juillet, des mesures de prohibition : la défense d'importer les draperies de laine ou de soie manufacturées en Angleterre ou en Hollande, les passements de Flandres, les points d'Espagne, Rome et Venise, car l'importation réduit au chômage « une infinité de menu

(1) Arch. Nat., KK. 992 et 993, prix du froment, du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des farines, de diverses qualités, le Mercredi et le Samedi.

peuple ». Il faudrait préciser dans quelle mesure les Parisiens en étaient affectés.

Il n'est guère possible de discerner si les impôts étaient réellement insupportables. Paris était exempt de taille, taillon et crues, et échappait ainsi aux plus lourds impôts directs (1). Il restait sujet à différentes taxes pour l'entretien des troupes, à des emprunts forcés et à des impôts indirects. Les grandes augmentations de ces derniers paraissent bien antérieures aux événements. Pour le vin, le muid de 272 livres payait, en 1640, 6 livres 7 sols 6 deniers. En 1643, les droits étaient passés à 9 livres 7 sols 10 deniers. Depuis, ils n'avaient pas été sensiblement accrus (2). Dans l'ensemble, ils ne paraissent pas bien lourds. Mais le Conseil voulait les augmenter et le Parlement semblait prendre la défense du peuple. Un nouveau tarif sur les marchandises entrant dans Paris avait été établi en Octobre 1646. L'édit de création avait été enregistré à la Cour des Aides. Le Parlement en prit connaissance par jalousie et il eût un beau terrain pour faire de la popularité car le gouverne-

---

(1) Les Parisiens pouvaient être solidaires des paysans des environs qui viennent aux marchés de Paris, ont des contacts fréquents avec la population artisane et même des alliances de famille. La bourgeoisie parisienne avait des propriétés roturières et des fiefs dans la banlieue, et suivant la coutume du temps, un lien de protection et de service s'établissait entre elle et les cultivateurs. Ce Paris de 415.000 habitants avait des relations fréquentes et faciles avec la campagne. Or les paysans étaient aussi mécontents : « Ce jour Lundi 20 [Acût] 606 paysans entourent le duc d'Orléans allant au Parlement : qui crient à lui qu'il ne veuille empêcher la bonne volonté que le Parlement a de les soulager ». (Dubuisson-Aubenay, p. 40-49). En réalité, eux non plus n'étaient pas surchargés. O. Talon qui proclame la misère du royaume dit que les villages proches de Paris sont à l'aise et capables de payer (p. 206). Les revenants-bons des tailles à l'Epargne sont en diminution constante depuis 1643 Mais à partir de 1651, dans un pays ruiné par les guerres civiles et dans une détresse qui dépasse infiniment tous les maux antérieurs, les revenants-bons augmentent et dépassent de 1651 à 1654 ceux de 1647 et 1648. Y aurait-il eu plus de mauvaise volonté que d'incapacité de payer. La crise fiscale serait-elle plus psychologique que financière ?

(2) A. de Saint-Julien et G. Bienaymé, *ouv. cit.*, tableaux.

ment avait créé ce tarif au lieu de 730.000 livres auxquels les marchands des Six-Corps, les grands bourgeois, avaient été taxés comme aisés. Le Parlement protesta qu'il était injuste de faire porter aux petits le fardeau des riches. Menacé d'une création d'offices de police jugée plus onéreuse, il l'enregistra le 7 Septembre 1647, en exceptant les grains, le charbon, le vin, le bois à brûler, et toutes les denrées provenant des propriétés des bourgeois [1]. Depuis le début de 1648, la Cour et le Parlement discutaient sur le tarif. Le 20 Juillet, le Parlement avait arrêté que la pancarte, affichée aux portes de Paris pour savoir quels droits payer sur les marchandises, serait dressée par deux conseillers. La Déclaration royale du 31 Juillet supprimait le droit sur le vin, mais ordonnait la levée des autres et ordonnait que la pancarte fût dressée par le Conseil du Roi. Le Parlement avait décidé le 18 Août l'exécution de son arrêt du 20 Juillet, puis avait accepté que la pancarte fût dressée par le duc d'Orléans, dans son hôtel, avec des commissaires du Parlement. Broussel et Ferrand avaient été désignés comme commissaires. Broussel, l'élément actif, examinait depuis le 20 Août non seulement la pancarte mais les baux sur le sel et les différentes fermes.

Le Parlement a fait ainsi de la démagogie. Afin de s'assurer l'opinion dans la lutte qu'il menait contre le gouvernement pour ses intérêts propres, il a persuadé au peuple de Paris comme aux autres français qu'il était taxé trop lourdement, injustement, inutilement, pour la seule gloire du Roi et le seul luxe de la Cour [2], alors que la guerre contre les prétentions des Habsbourg à la domination universelle mettait en péril l'exis-

---

(1) Omer Talon, p. 198 et s. q. — A. Clamageran, Hist. de l'impôt en France, II, p. 548-49.

(2) Discours de l'avocat général Omer Talon, au lit de justice du 15 Janvier 1648 (Mémoires, p. 210) : « ...la calamité des provinces, dans lesquelles l'espérance de la paix, l'honneur des batailles gagnées, la gloire des provinces conquises, ne peut nourrir ceux qui n'ont point de pain, lesquels ne peuvent compter les myrtes, les palmes et les lauriers entre les fruits ordinaires de la terre... », et, s'adressant au Roi : « ...méprisant toutes sortes de dépenses inutiles et superflus, triomphez plutôt du luxe de votre siècle. »

tence même du royaume et que la Cour, misérable, n'avait pas d'argent pour sa subsistance (1). Par jalousie des traitants, le Parlement poussait à leur faire rendre gorge au lieu de lever des impôts, excitait la mauvaise volonté du peuple à payer et sa fureur contre les financiers et le gouvernement, sans considérer que le Roi ne pouvait se passer des crédits des partisans (2). Sans les excitations du Parlement, le peuple de Paris aurait sans doute supporté des charges que rien ne prouve excessives. C'est l'inutilité et l'injustice imaginées de l'effort fiscal beaucoup plus que l'effort fiscal lui-même qui semblent avoir été insupportables.

Ce petit peuple était-il touché par les mesures du gouvernement à l'égard des rentes : suppression d'une année d'intérêts, création de rentes nouvelles qui faisait craindre pour le paiement des arrérages des anciennes, édit du 31 Juillet prévoyant un règlement qui parut une menace de suppression des paiements pour un temps indéterminé ? C'est possible. Il y avait des possesseurs de quelques petites rentes dans toutes les catégories sociales (3).

Le peuple de Paris avait fini par éprouver pour le Parlement une sorte d'attachement sentimental et de vénération (4). Mais

---

(1) Motteville, II, p. 98. La cuisine du Roi est renversée ; la Reine doit emprunter de l'argent à quelques particuliers, la Princesse, Mme d'Aiguillon, mettre les pierreries de la couronne en gage. Mazarin doit mettre des diamants en pension pour payer les Suisses, il doit emprunter à ses amis.

(2) O. Talon, lit de justice du 31 Juillet (Mém., p. 260), « ...la multitude des levées et la dureté des exécuteurs, dont Votre Majesté n'a pas reçu la moitié dans l'Epargne, laquelle ils ont rançonné par des usures sanguinaires et introduit dans les familles particulières l'insolence du luxe et de l'excès des dépenses... » qui « ...les accusent de la calamité publique. C'est dans la recherche de ces richesses injustes que se peuvent rencontrer des trésors innocents, des fortunes d'or qui appartiennent à Votre Majesté par la loi du royaume ; c'est la matière sur laquelle, depuis deux mois, votre Parlement s'est assemblé tous les jours... ».

(3) Germain-Martin et M. Bezançon, *ouv. cit.*, p. 22-27 à 30.

(4) Goulas, II, p. 321, vers le 15 Juillet 1648 : « des cochers et des laquais ayant pris querelle dans les rues... et les maîtres... étant

pour Broussel, c'était une dévotion. Il la devait sans doute d'abord au contraste entre son grand âge, son aspect chétif et l'audace avec laquelle il soutenait toujours les motions les plus opposées aux intérêts du gouvernement. Il passait pour pauvre. Il n'avait, disait-on, que quatre mille livres de rente et avait élevé cinq grands enfants. Il n'avait pas de carrosse et allait à pied au Palais par les rues de son quartier. Il était bienfaisant aux pauvres gens, et, dans les réunions de la Chambre-Saint-Louis, dans les assemblées du Parlement, dans les conférences à l'Hôtel d'Orléans, il avait été considéré comme chef de parti et avait toujours fait les propositions qui passaient pour les plus avantageuses pour le peuple [1]. Qu'il fut une pauvre cervelle, que sa politique fut de nature à causer un désastre militaire et la ruine complète du peuple n'y avait rien fait. Tout ceci d'ailleurs ne semble pas expliquer la violence du sentiment qui portait les Parisiens vers Broussel. Tout se passe comme si ce menu peuple, et beaucoup de bourgeois, avaient eu besoin d'incarner leurs désirs dans un homme, et comme s'il s'était produit sur Broussel un phénomène de « cristallisation ». Il était devenu un personnage surnaturel ou une sorte de fétiche. Les Parisiens eurent un désespoir de l'avoir perdu comme s'ils avaient perdu la protection d'en haut. Le Parlement passa au second plan. Il n'y eût plus que Broussel devant les yeux, dans les esprits et dans les cœurs. Le Parlement fut maltraité lorsqu'il sortit du Palais-Royal sans Broussel. Blancmesnil, revenu avant lui, fut

---

sortis des carrosses pour mettre le holà (c'étaient deux gentilshommes et un maître des requêtes), l'homme de robe longue eût tout le peuple pour luy, et cette canaille disait tout haut qu'il fallait estre du party du maistre des requêtes à cause du Parlement qui prenait soin de leurs intérêts et empêchait leur oppression ».

Motteville, II, p. 98 : « Le peuple, par l'espérance de se sauver des taxes et des impôts, ne respirait que le trouble et le changement, et il paraissait se confier à ceux du Parlement comme à leurs protecteurs. Chaque conseiller leur paraissait un ange descendu du ciel pour les sauver de la prétendue tyrannie du Cardinal, qu'ils s'imaginaient plus grande qu'elle ne l'était en effet. »

(1) Dubois, p. 337. — O. Talon, p. 263. — Motteville, II, p. 151. — J. Vallier, p. 84.

montré aux Parisiens pour les calmer, mais rien n'y fit : ils ne vivaient plus que pour Broussel. Lorsque celui-ci arriva, ce fut une explosion de joie comme si le Messie était descendu sur terre et que tout fût sauvé. Beaucoup de bourgeois étaient dans les mêmes sentiments. Ce phénomène de psychologie collective a joué sans doute le principal rôle au moment décisif [1].

---

(1) Motteville, II, p. 155, le 26 Août.

« Quand les Parisiens eurent perdu de vue leur Broussel, les voilà tous comme des forcenés, criant par les rues qu'ils sont perdus, qu'ils veulent qu'on leur rende leur protecteur et qu'ils mourront tous de bon cœur pour sa querelle. »

Lorsque La Meilleraye sort la première fois et leur parle, le peuple répond avec respect pour sa personne, « mais avec audace et emportement contre ce qu'ils devaient au nom du Roi, demandant toujours leur protecteur, avec protestation de ne s'apaiser jamais qu'on ne le leur rende. »

Dubois ,p. 335. Lorsque Broussel rentre à Paris, il est reçu partout avec des applaudissements, salué d'un nombre infini de mousquetades, chacun veut l'embrasser ou lui toucher la main ; il recommande de bien servir le Roy ; on crie « Vive le Roi et M. de Broussel » et *parfois* « Vive le Roi et le Parlement ». *Cf.* Motteville, II, p. 171 : « Et jamais triomphe de roi ou d'empereur romain n'a été plus grand que celui de ce pauvre petit homme... Il est mené à Notre-Dame, le peuple voulait qu'on chantât un *Te Deum* pour lui ».

Le Parlement a cherché à masquer la diminution de son importance. Il a fait écrire dans le « Journal » (p. 66) que lorsqu'il alla au Palais-Royal, le 27, les bourgeois avaient crié « *...partout :* Vive le Roy et le Parlement, et en *beaucoup de lieux :* Vive le Roy et M. de Brousselles... ». Mais il faut préférer le témoignage de Dubois, car le Parlement se met en contradiction avec la fureur du peuple lorsque Messieurs reviennent sans Broussel, les injures, les mauvais traitements dont furent l'objet les Présidents et Conseillers, et avec son propre récit qui montre que c'est Broussel qui importe aux bourgeois et qu'ils sont partisans du Parlement surtout parce qu'ils croient que le Parlement va chercher Broussel : « un nombre infiny de bourgeois en armes, qui tous leur ont dit qu'ils avaient les armes pour le service du Parlement, qu'il n'avait qu'à commander et qu'il serait obéi ponctuellement, qu'ils voulaient avoir M. de Brousselles... » (Journal, p. 66) *Cf.* O. Talon, p. 265. « Tous les bourgeois disant hautement qu'ils étaient au service du Parlement et criant : Vive le Roi ! Vive le Parlement ! Vive M. de Broussel ! et que nous eussions à le ramener ».

Les Parisiens, qui avaient leur fétiche en Broussel, avaient leur bouc émissaire en Mazarin. Fétiche et bouc émissaire, ce sont les objets de deux sentiments joints et qui varient ensemble ou de deux aspects complémentaires d'un même sentiment. L'exécration et le mépris du peuple pour Mazarin croissaient en même temps que son adoration pour Broussel. Mazarin était tenu pour responsable de toutes les imperfections, tout ce qu'il faisait était défectueux et lui était inspiré par les sentiments les plus malicieux. Tout se passait comme si ce peuple et beaucoup de bourgeois avaient éprouvé le besoin d'incarner en un homme tout ce qui leur paraissait mal ; comme s'ils avaient mis en l'image qu'ils se faisaient de Mazarin tout ce qu'ils haïssaient. Ils plaçaient Mazarin au rang des plus vils animaux. Son nom était devenu la suprême injure. La haine et le mépris s'étendaient à tout ce qui touchait Mazarin et qu'il salissait par son approche, la Reine, le Conseil, la Cour. Ils reprochaient à Mazarin de n'être pas français, de parler notre langue avec un accent effroyable et d'en faire un galimatias. Ils éprouvaient une répulsion pour ses habiletés. Ils lui en voulaient de n'avoir pas fait la paix. Mazarin était d'ailleurs sur ce point en partie victime de lui-même. Surtout préoccupé de résultats immédiats, il s'était vanté à plusieurs reprises d'avoir la paix en mains. Il avait permis ainsi à ses adversaires de faire croire aux Français que la guerre continuait par la seule volonté du gouvernement, qu'elle n'était pas nécessaire, que les Habsbourg ne la voulaient pas. Aussi la victoire de Lens n'avait-elle produit aucun effet. Les Parisiens pensaient et agissaient comme s'il n'y avait pas eu de Habsbourg, presque comme si la France avait été seule au monde. Même, l'Espagnol et l'Autrichien étant lointains, le gouvernement et les conséquences de ses actes immédiats et quotidiens, les Parisiens en étaient venus à haïr plus leur gouvernement que l'ennemi, à se méfier plus de leurs chefs que de l'ennemi. Ils dédaignaient le gouvernement même à cause de ses concessions à l'égard du Parlement, de ses capitulations. Ils méprisaient Reine, Ministres et Conseil d'être faibles et de leur céder ce qu'ils demandaient. Les efforts de

conciliation accroissaient haine, dégoût et opposition (1). La nature et la profondeur de pareils sentiments apparaissent sans relation logique et sans proportion avec les raisons économiques et financières de mécontentement.

⁂

L'action et les sentiments des bourgeois apparaissent comme complexes. Il faudrait d'ailleurs pouvoir distinguer entre les différentes classes sociales que recouvre ce terme de bourgeois, voir si les « Six-Corps » (draperie, épiciers-apothicaires, merciers, pelletiers, bonnetiers, orfèvres), privilégiés, qui parlaient au nom du commerce parisien, ont réagi comme les autres, si les maîtres marchands fabricants ont eu la même attitude que les petits patrons, parfois voisins du prolétariat (2). Or, c'est encore à peu près impossible.

Les bourgeois n'ont pas commencé. Le premier jour, peu d'entre eux prennent les armes et par contrainte (3). Leur

---

(1) Motteville, II, 19, 130, 156, 170 ; Guy Joly, p. 13.

Motteville, entre le 1er et le 5 Août : « Toutes choses se brouillaient dans les provinces aussi bien qu'à Paris et l'on voyait partout un déchaînement horrible de malédictions contre le gouvernement et une liberté effrénée de médire du ministre. On murmurait contre la Reine : elle était attaquée ouvertement ; on la haïssait à cause de celui dont elle soutenait la grandeur ».

Le 27 Août : « le peuple et les bourgeois... parmi leur colère, ce grand déchaînement qu'ils avaient contre la personne de la Reine et du Ministre, était une chose étonnante... si on les trompait, ils iraient saccager le Palais-Royal, chasseraient cet étranger ; et ils criaient incessamment : Vive le Roi tout seul et M. de Broussel ».

Guy Joly : Le nom du Cardinal Mazarin « ...était devenu une injure si odieuse que les juges donnèrent des permissions d'informer contre ceux qui le donnaient à quelqu'un... Ce nom même tomba même dans une telle horreur que le menu peuple s'en servait comme d'une espèce d'imprécations contre les choses déplaisantes ; et il était assez ordinaire d'entendre les charretiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de bougre de Mazarin ».

(2) P. Boissonnade, Socialisme d'Etat, p. 289 et 307.

(3) *Cf. supra*, page 40.

situation était relativement meilleure. Les grands bourgeois avaient été dispensés de l'impôt spécial d'Août 1647 (1). Tous semblent échapper en fait, depuis leur émeute de Janvier 1648, à la taxe sur les propriétaires de maisons (2). Possédants, ils ont d'ailleurs à perdre dans les troubles. Ils se montrent, en général, respectueux de l'ordre public. Beaucoup ne veulent s'armer qu'avec la permission des autorités responsables, le Bureau de Ville et le Parlement (3).

Cependant, le second et le troisième jour, il y a des bourgeois en action. On en voit parmi les révoltés qui obligent le Parlement à retourner chercher Broussel, parmi ceux qui mettraient bien le feu au Palais-Royal. Il ne semble pas qu'il y en ait eu des Six-Corps parmi ceux-ci et peut-être déjà les Six-Corps se séparaient-ils dans leur ensemble du reste comme ils le firent plus tard (4). Mais, en tout cas, ils ne le manifestèrent pas, car on ne voit nulle part la milice bourgeoise intervenir contre les rebelles.

C'est qu'au moins un grand nombre de bourgeois était atteint comme le peuple : dans leur amour-propre, par les efforts du gouvernement pour faire payer Paris, ville privilégiée ; dans leurs intérêts, par les taxes, les emprunts forcés, les impôts divers, par les monopoles commerciaux dont ils demandent la suppression, les importations de produits fabriqués étrangers dont ils réclament la prohibition (5) ; dans leur conception de la morale et dans leur sécurité, par l'arrestation de Broussel, le fétiche, au profit de Mazarin, le bouc émissaire.

---

(1) E. Martin Saint-Léon, Corporation, 1922, p. 383, présente le tarif qui devait tenir lieu de cet impôt comme remplacé par une création d'offices. Il y eut seulement menace de création pour faire enregistrer le tarif.

(2) Motteville, II, p. 4-7. — J. Vallier, p. 2 s. q. — O. Talon, passim .

(3) *Cf. supra,* page 40-42.

(4) D'après Dubuisson-Aubenay, cité par Chéruel, III, p. 79, le 2 Octobre 1648, les gardes des Six-Corps de métiers de Paris s'assemblèrent secrètement avec les principaux marchands « résolus d'aller trouver le Roi et de l'assurer de ne point tremper en rien de ce qui se passe et *s'est passé* contre son service ».

(5) Prop. de la Ch^re Saint-Louis, 17 Juillet. — O. Talon, p. 243 s.q.

Bon nombre ont pu être ainsi gagnés, dans la nuit du 26 au 27, par les émissaires de Retz et des amis de Broussel au Parlement.

Mais il semble que ce soit la peur qui chez eux ait joué le plus grand rôle et les ait poussés à s'armer. C'est par terreur panique qu'ils sont devenus belliqueux. Ils redoutent d'abord les attentats des vagabonds et du menu peuple contre les personnes et les propriétés (1). Mais, ils craignent encore plus, comme à tout moment de l'Ancien Régime, comme en particulier aux barricades de 1588, les soldats, ces mercenaires dont la seule présence dans une ville était une menace de pillages, brutalités, viols et destructions. Le soulèvement du peuple en faveur de Broussel a signifié pour beaucoup d'entre eux l'arrivée des troupes royales, donc un risque pour leur vie, pour leurs femmes et leurs filles, et pour leurs biens, même si ces troupes ne devaient pas marcher contre eux-mêmes. Et c'est pourquoi ils ont édifié des barricades pour se défendre contre l'armée. L'arrestation de Broussel pouvait d'ailleurs signifier l'intention du gouvernement de vaincre toute les oppositions et de se venger des opposants. Or, les bourgeois avaient pris les armes en Janvier, avaient souvent manifesté depuis. Ils pouvaient craindre pour eux. Et c'est pourquoi, sans doute, bon nombre ont pareillement crié pour la libération de Broussel, symbole de l'abandon par le gouvernement de toute idée de répression. Cette peur, ce détraquement des nerfs qui croît avec l'agitation, les coups de feu, les nouvelles alarmantes, l'alternance de l'apaisement et de l'inquiétude, a pu transformer des bourgeois, paisibles le premier jour, en ces véritables enragés que nous voyons le troisième. Elle a eu aussi la plus grande influence sur le populaire. Il y aurait toute une étude psychologique à faire sur le rôle de la peur dans les journées révolutionnaires.

⁂

---

(1) Registres de l'Hôtel de Ville, I, p. 15, 26-27. —j Dubois, p. 328-29. — Motteville, II, p. 169 et 182. — J. Vallier, p. 88 et 98. — O. Talon, p. 268.

Les troupes royales n'ont pas réussi à réprimer la révolte ni même sérieusement tenté de le faire. L'étroitesse et souvent la sinuosité des rues mettaient les troupes régulières en état d'infériorité, comme elles ont fait jusqu'aux travaux d'Haussmann. Il était facile et rapide de dresser des barricades, facile de monter des pierres jusqu'aux étages supérieurs des maisons, d'où l'on assommait à coup sûr les soldats. Les armes de la milice bourgeoise étaient à peu près les mêmes que celles de la troupe. L'armée ne pouvait pas le plus souvent faire donner sa cavalerie ni utiliser le canon.

Les troupes étaient peu nombreuses par rapport aux Parisiens. Ceux-ci étaient plus de 400.000, dont 13 à 14.000 patrons et environ 45.000 ouvriers et apprentis. Le nombre des bateliers, des crocheteurs et autres manœuvres, n'est pas connu. Il faut y ajouter de nombreux mendiants, non compris dans la statistique de la population. Peut-être s'y est-il joint dès le 27 des paysans du voisinage, car mercredi était jour de marché, la banlieue a pu être vite avertie. Les bourgeois, seigneurs de fiefs ont pu aussi faire venir de leurs hommes. En 1649, il y a à Paris des paysans de Saint-Ouen, venus à l'appel de leurs seigneurs parisiens, et qui se battent dans les rangs des bourgeois [1]. Mais pour 1648 les documents n'en disent rien.

En face les Royaux n'étaient pas plus de 11 à 12.000 [2]. Il y avait quatre compagnies de gardes du corps à 100 hommes chacune, mais servant par quartier (trimestre), donc au Palais-Royal 100 hommes ; les Cent-Suisses, 119 hommes ; les Gardes de la Porte, 55 hommes ; les Archers du Grand Prévôt, 109, servant par quartier, soit 27 ; les Gendarmes, 200 servant par quartier, soit 50; les Chevau-légers, 200 servant par quartier, soit 50 ; les Cent-Gentilshommes au bec de corbin, 200 ; les Mousquetaires, 300 ; le régiment des Gardes-françaises, 6.000

---

(1) Portrait de Janin dans « l'Agréable conférence de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps », 1649, in-4°.

(2) D'après les chiffres sur la Maison du Roi, dans l'Etat de la France en 1663, I, ch. V, p. 130-185, B. N. Lc 25-14A. Il ne devait pas y avoir eu de grands changements.

hommes ; le régiment des Gardes-suisses, 4.000. Mais rien ne dit que l'effectif réel fut égal à l'effectif nominal. D'ailleurs une bonne partie de ces soldats pouvait être aux armées. Certains étaient médiocres, comme les Gardes de la Porte, les Archers du Grand Prévôt, sorte de gardiens de la paix. Enfin, les Gardes-françaises ne sont pas sûrs. Omer Talon affirme que, le 27 Avril, lorsque le Parlement ressortit pour la première fois du Palais-Royal, les Gardes-françaises déclaraient hautement qu'ils ne combattraient que les bourgeois [1].

⁂

Aucun chef n'apparaît dans cette révolte. Mais le changement entre la soirée du 26 et la matinée du 27, le concert qui dès le 26 excite les Parisiens à s'armer de crainte des gens de guerre, les tracts jetée le 28 au soir pour ranimer la lutte, autorisent à poser la question du « chef d'orchestre invisible ».

Le Parlement, en tant que corps, n'a pas organisé ni conduit la rebellion. Le 26, il a été évidemment surpris. Mais, premier responsable de l'ordre dans Paris, le 27, il a décidé d'utiliser la révolte qui paralysait le gouvernement et l'a laissée se développer, ne donnant aucun ordre à la milice bourgeoise pour sa répression. Il a été vite débordé, très étonné à sa première sortie du Palais-Royal lorsqu'il se voit aussi menacé que le Roi. Les membres les plus décidés jouèrent alors une véritable partie de poker, où ils réussirent à se faire toujours considérer comme les intermédiaires entre le peuple et le gouvernement, qu'ils n'étaient plus en fait, et à arracher à la Reine, en même temps que la liberté de Broussel, la reconnaissance de l'essentiel de leur action, alors que les deux choses n'étaient plus liées. Le Parlement a su bénéficier d'un mouvement qui s'est déroulé, pendant ces journées, à côté de lui et sans lui [2].

---

(1) Mémoire, p. 266.

(2) On n'exclut pas l'action de membres du Parlement à titre individuel, amis et parents de Broussel et des autres conseillers, d'autant plus facile que nombre de membres du Parlement étaient colonels et capitaines de la milice.

La municipalité parisienne a une attitude douteuse. Elle est responsable de l'ordre de s'armer, du 26 au soir, mais dont elle n'avait peut-être pas vu toutes les conséquences. Le 27, elle est inerte, elle attend le résultat des négociations entre Cour et Parlement. Son attitude favorise plutôt les insurgés. Le 28, elle est débordée par la contagion de la peur. Au pire, elle a laissé faire. Le Prévôt des Marchands élu était toujours le candidat du Roi depuis Henri IV. Mais parmi les 25 conseillers de la Ville, il y avait treize officiers (Parlement, Chambre des Comptes, Châtelet). La municipalité avait peu de moyens d'action. Nous ignorons l'état d'esprit de sa maigre force de police de trois cents hommes. Les quartiniers, qui avaient le commandement des bourgeois armés, achetaient leurs charges et échappaient à l'autorité du Prévôt des Marchands qui, après ces événements, les écarta du commandement. Les colonels étaient presque toujours les membres des cours souveraines [1].

La Compagnie du Saint-Sacrement était fort opposée à Mazarin [2]. Elle ne pouvait admettre ses nominations ecclésiastiques inspirées par des motifs politiques plus que religieux. Elle a cherché pendant la Fronde à obtenir de la Reine, qui avait une grande dévotion au Saint-Sacrement [3], le renvoi du Cardinal. Or, ce sont de ses membres et de ses amis qui ont le plus poussé Mazarin aux mesures de rigueur avant la révolte et ont le plus insisté pour la capitulation pendant la lutte. Particelli d'Hémery est remplacé à la surintendance des finances le 9 Juillet par La Meilleraye, assisté de deux directeurs d'Aligre et Morangis. La Meilleraye et Morangis sont membres de la Compagnie. Chavigny, « ami du dehors » de la Compagnie, passa pour avoir excité la Reine et le Cardinal

---

(1) Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, p. 1-10.

P. Robiquet, Organisation municipale de Paris.

G. Picot, Recherches sur les quartiniers, Mém. Soc. Hist. Paris et Ile-de-France, 1875, p. 132 et 145.

Ch. Normand, *ouv. cit.*, p. 327.

(2) R. Allier, La Cabale des Dévôts, Paris, 1902, in-12.

A. Rébelliau, Le rôle politique et les survivances de la Cie du Saint-Sacrement, Revue des Deux-Mondes, Tome LIV, p. 200-228.

(3) Motteville, II, p. 132.

aux mesures violentes contre le Parlement, pour avoir conseillé l'emprisonnement de Broussel « et l'avoir fait avec dessein, dans la connaissance qu'il avait que cela pourrait produire quelques mauvais effets ». Il fut accusé d'avoir des conférences secrètes chez l'abbé Pierre Longueil, conseiller clerc dans la Grand'Chambre du Parlement, qui pensait à établir le président de Maisons, son frère, dans la surintendance des finances et y parvint, et qui, disait-on, poussait Broussel pour se rendre considérable auprès des ministres [1]. Chavigny était en relations quotidiennes, souvent secrètes, avec Pierre Viole, président aux Enquêtes, enragé contre le Cardinal [2].

Au cours de l'insurrection, le Maréchal de la Meilleraye, membre de la Compagnie, a joué un rôle suspect. Nous ne saurons jamais s'il a eu tort ou raison de ne pas insister le 26. Toujours est-il que son action fut molle et qu'il fut accusé de n'avoir pas osé réprimer la sédition. Aurait-il voulu ne pas la réprimer alors qu'il en était temps encore ? [3].

Le président de Longueil, frère de l'abbé, ne donna dans toutes ces journées au Cardinal « que l'avis de se retirer, lequel avis l'on prétendait lui avoir été suggéré par ledit sieur de Chavigny » [4].

Le 27 Août, dans la partie de poker du Palais-Royal, la Reine (le seul homme de la Cour dans ces circonstances, et dont la fermeté remplit d'admiration même M[me] de Motteville), tient bon. C'est le président de Mesmes, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, déjà accusé par Mazarin de travailler pour le Parlement en ayant l'air de travailler pour le Roi, qui essaie d'impressionner la souveraine, qui pousse le Premier Président à la suivre dans son cabinet, lorsqu'elle se

---

(1) Mais il est possible que ces conférences n'aient commencé qu'après les journées des Barricades.

(2) O. Talon, p. 274-275. — Retz, p. 4-5 (et note 2), p. 56-57 (et note 2).

(3) Ms. fr. 20 290, f° 333 r°. — Retz, p. 16. — Aubery, Hist, du Cardinal Mazarin, éd. 1688, Tome I, p. 487.

(4) O. Talon, p. 274.

retire, et qui l'y accompagne avec le duc d'Orléans, « ami du dehors » de la Compagnie, favorable à tous ses desseins, avec le Chancelier, membre de la Compagnie, le duc de Longueville, Mazarin, et peut-être le Président de Bailleul, Chancelier de la Reine, autre « ami du dehors », de la Compagnie. C'est lui, ou de Bailleul qui aurait finalement arraché à la Reine la capitulation (1).

Il n'est pas possible de conclure. Il faut souhaiter la découverte de nouveaux documents.

Certains estiment qu'à la Cour bien des gens attendaient le désordre. Des courtisans espéraient être plus nécessaires et s'attirer des récompenses. De ceux qui étaient dans les principales charges de l'Etat, quelques-uns espéraient remplacer Mazarin. Le Cardinal avait été fort mal conseillé. Poussé aux concessions lorsqu'un peu de fermeté aurait fait taire le Parlement, il fut porté à la violence lorsqu'il était dangereux de l'employer. Le duc d'Orléans ne parut pas trop peiné des troubles (2). Il ne semble pas toutefois que personne de la Cour ait organisé la révolte, ni que personne en ait pris la direction d'ensemble. On a la trace de velléités et d'actions de détail. Gondi a majoré son rôle, mais il est très probable que le coadjuteur, dans la nuit du 26 au 27, se soit entendu avec le Maître des Comptes Miron, colonel de la milice, et le Conseiller aux Requêtes Martineau, capitaine de la Rue Saint-Jacques, pour faire édifier les premières barricades (3). De plus le 27 au soir, entre 6 et 9 heures, Gondi entra en relations avec le duc de Longueville qui vint le voir au petit Archevêché. Il y eût conférence avec plusieurs amis du coadjuteur. L'on envisagea d'entreprendre sur la personne de Mazarin. Mais, finalement, la seule décision prise fut de « suivre les mouvements du Parlement et du peuple, et tâcher d'engager dans les intérêts publics les personnes de qualité, particulière-

(1) O. Talon, p. 266. — Sorbonne, ms. 64, f° 106.

(2) Motteville, II, p. 74-75. — Guy Joly, p. 13.

(3) Retz, Mémoires, II, p. 32 et suiv. — Confirmé dans les grandes lignes par Guy Joly, p. 9-10, qui écrivait au moment de sa brouille avec Retz. — Motteville, II, p. 179.

ment M. le Prince » [1]. Mme de Motteville semble avoir vu juste : « De tant de gens malintentionnés, nul ne voulut se déclarer pour chef de la canaille révoltée... car les grands maux ne se font point tout d'un coup. Les hommes ne s'accoutument au crime que peu à peu ; et... il faut avouer qu'ils s'y accoutument fort aisément » (2).

Enfin, il y aurait lieu d'examiner s'il n'y aurait pas eu intervention des cours étrangères. Parmi les mendiants de Paris, qui ont participé activement aux troubles, il semble qu'il y ait eu des Comtois, des Artésiens, des Lorrains. Il pouvait s'y glisser des agents du Roi d'Espagne ou d'autres souverains [3]. Peut-être une trouvaille heureuse dans les Archives de Simancas, de Bruxelles, de Turin, de Venise ou de Vienne, nous renseignera-t-elle sur ce point.

Cette absence de direction, les divisions d'intérêts entre révoltés, la capitulation de la Cour, expliquent la fin des journées révolutionnaires. Néanmoins, le Parlement restait maître de la situation et put obtenir la Déclaration des 22-24 Octobre 1648 qui tranchait en sa faveur le conflit avec le Conseil. Le gouvernement ne pouvait admettre cette atteinte à « la meilleure partie de l'autorité royale » [4]. La Reine fit appel au prince de Condé et l'intrusion de l'armée dans la politique, en opposant les ambitions des princes, prolongea et amplifia les troubles.

CONCLUSION.

Des progrès ont été réalisés ici, en particulier grâce à l'étude des institutions, trop souvent négligée et qui éclaire les événements. Il reste beaucoup à faire. Nous voudrions surtout savoir si les questions économiques et financières sont la cause déterminante de tout le reste, sentiments, idées et actes. Dans l'état actuel des travaux, c'est impossible à dire. L'opposition du

---

(1) Guy Joly, p. 12. — Dubois, p. 334.

(2) II, p. 179.

(3) O. Talon, p. 269.

(4) Cité par Chéruel, Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV, Tome III, p. 91, d'après les carnets de Mazarin.

Parlement semble avoir été la cause essentielle des journées. C'est son attitude et sa propagande qui semblent avoir inspiré à tous l'idée de l'injustice, de la négligence, de la corruption, de la tyrannie du gouvernement. Ainsi l'opposition générale sur les finances serait avant tout idéologique et psychologique. Ce serait l'idée d'un gouvernement défectueux qui aurait rendu insupportable sa politique financière bien plus que la politique financière qui aurait été insupportable et qui aurait inspiré l'idée d'un gouvernement défectueux. Or, le Parlement avait commencé son opposition avant que se posât la question de la Paulette et pour des raisons qui dépassait la Paulette : considérations de prestige, d'influence, « volonté de puissance ». Les intérêts matériels, que concernait la Paulette, n'auraient fait qu'amplifier l'action d'idées et de sentiments préexistants. Jusqu'ici, pour ces journées, le matérialisme historique ne semble pas rendre compte des faits. Il faut donc maintenant pousser les études sur la situation économique et sociale de Paris à cette époque. Il faudrait aussi comparer les journées d'Août 1648 aux autres journées parisiennes pour en dégager complètement les causes [1]. Il faudrait enfin aller plus loin. La Fronde fait partie du groupe des révoltes des minorités royales. Ces révoltes répétées provenaient d'une certaine structure de l'Etat et de la société. Il faudrait examiner si cette structure n'avait pas pour cause une certaine structure économique.

Roland Mousnier,
Université de Strasbourg.

---

[1] Dans l'hiver de 1947-48, la *Société de l'Histoire de France* avait consacré ses réunions mensuelles à des exposés sur les principales journées révolutionnaires parisiennes. Le présent travail y a été esquissé. Il est dommage que ces études n'aient pas été réunies en un volume couronné par un chapitre de comparaison.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

La grande Famille d'un grand saint (n° 1 des *Cahiers eudistes*, publiés par *Notre Vie*, revue de spiritualité et d'information, 1, rue Jean-Dolent, Paris-14ᵉ). Paris, 1948. In-16 (13×18½), 136 pages illustrées dans le texte.

Chacun connaît saint Jean Eudes, l'un des meilleurs ouvriers de la renaissance catholique en France au XVIIᵉ siècle. Ce que l'on sait moins bien, c'est l'étonnante survie de ce puissant apôtre : il y a aujourd'hui quatorze sociétés religieuses ou confréries — et certaines d'entre elles répandues dans le monde entier — qui se réclament de son patronage. Dans le present recueil, chacune fait l'objet d'une brève notice donnant l'essentiel de son histoire et de ses œuvres présentes. On peut y lire également une courte biographie de saint Jean Eudes lui-même.

Ce qui donne, à notre point de vue, une valeur exceptionnelle à ce recueil, en dehors de l'originalité de sa conception et de sa présentation matérielle, ce sont les bibliographies très détaillées et très soignées qui suivent chacune de ces notices ; nous croyons que c'est la première fois qu'un essai de ce genre a été tenté. En tous cas, c'est un instrument de travail indispensable à quiconque s'intéresse à l'histoire religieuse de la France moderne et contemporaine.

M.-H. G.

Guillaume DE BERTIER DE SAUVIGNY. — *Le premier établissement de saint Jean Eudes à Caen* (extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tome L, 1947). Caen, Imprimerie Caron et Cᶦᵉ, 1948. In-8° (13×21), 20 pages, 2 pl. d'illustrations hors texte.

Nous signalons cette brochure qui présente cette originalité matérielle d'être un « tiré à part » d'un Bulletin non encore paru. L'auteur nous explique comment il a pu se faire que les Eudistes aient perdu la trace du premier établissement de leur Société. Pour mettre fin aux incertitudes à ce sujet, le P. de Bertier s'est livré à une étude approfondie des documents et des lieux, et il est parvenu à identifier avec toute la précision désirable la maison où saint Jean Eudes établit sa Société, et dans laquelle il mourut. On apprendra avec satisfaction que cet édifice a été épargné par le cataclysme qui s'est abattu sur Caen en 1944 : il n'en est que plus précieux.

M.-H. G.

Jean MARCHAND. — *Bibliographie générale raisonnée de La Rochefoucauld* (Paris. Giraud-Badin, 1948, in-8°, XIV, 296 p., y compris 40 *fac-sim.* de titres et pages de texte. 50 ex. sur grand papier ; 520 ex. sur papier ordinaire, tous numérotés).

Pour qui veut suivre la pensée de La Rochefoucauld et son travail de styliste dans l'élaboration des Maximes, il est nécessaire de connaître les cinq éditions qu'il a données de son célèbre recueil, et dans lesquelles il ajoute, modifie ou retranche des sentences, de 1665 à 1678. Il n'est pas moins intéressant pour l'histoire de la librairie, de suivre le rythme de publication d'éditions diverses d'un même ouvrage au cours des temps, de voir son succès attesté par de multiples émissions, de tenir des exemples de la concurrence des libraires provinciaux et parisiens, et des contrefaçons exécutées à l'étranger. Le bibliophile doit, d'autre part, être senseigné sur la rareté, la curiosité, les particularités de certains tirages ou même d'exemplaires exceptionnels.

C'est à ces divers desiderata qu'a voulu répondre M. Jean Marchand, archiviste-paléographe, bibliothécaire à l'Assemblée Nationale, en donnant une *Bibliographie générale de La Rochefoucauld,* qui aura peut-être, un jour, quelques compléments. Ce travail porte sur le *Portrait de la R. par lui-même,* les *Mémoires* et les *Maximes* jusqu'au début du XIXe siècle. On sait que la bibliographie de certaines éditions des *Maximes* passe pour une des plus complexes qui soient, par suite de nombreux remaniements dans le cours des tirages, doutes sur l'antériorité respective de plusieurs tirages dans une même année, etc... Les éditions sont minutieusement décrites, et à l'occasion les opinions des bibliographes confrontés. 40 facsimilés de titres ou de pages de texte permettent d'identifier à coup sûr les diverses éditions. Les recherches nécessaires pour cet ouvrage ont été poussées jusque dans plusieurs pays étrangers et ont exigé plusieurs années. D'assez nombreux auteurs classiques (Rabelais, Pascal, Boileau, Voltaire) avaient déjà fait l'objet de bibliographies: celle de La Rochefoucauld qui manquait, nous est maintenant procurée.

M.-H. G.

A été désigné comme « Associé Correspondant » de la *Société* au Brésil :

M. Alfred Bonzon, professeur à l'Université de Sâo Paulo.

Imp. YVERT et Cie, Amiens. - 5 Août 1949. - N° d'éditeur : 11. - N° d'imprimeur : 95
Dépôt légal 3e trimestre 1949. *Le Gérant :* M.-H. GUERVIN.